17e ANNÉE — T. 34 N° 757 — 6 JUILLET 1935

LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE



Adveniat Regnum Tuum

PARAIT LE SAMEDI *(46 fascicules par an; tables semestrielles)*
PRIX DU NUMÉRO : 1 FRANC
ABONNEMENTS : six mois, 16 fr. ; un an, 30 fr. Etranger, variables selon les pays.

BUREAUX : 5, RUE BAYARD, PARIS-VIIIe
(Chèques postaux : *Maison de la Bonne Presse, Paris,* Cte N° 1668.)

Les Questions Actuelles — Chronique de la Presse — L'Action Catholique — Rev. d'Organisation et de Défense Religieuse

Le tricentenaire de l'Académie française (1635-1935)

Répertoire pratique de droit civil et ecclésiastique

(fascicule 12)

***Conformément à l'usage,* la D. C. *ne paraît que toutes les deux semaines durant la période des vacances. En conséquence, le* PROCHAIN NUMÉRO *sera publié le* 20 JUILLET.**

Tricentenaire de l'Académie française (1635-1935)

I. — LES QUARANTE FAUTEUILS

1° *Titulaires actuels* (1).

Dans le tableau ci-dessous, nous donnons la liste des membres actuels de l'Académie française avec les références aux Questions Actuelles *et à la* Documentation Catholique *qui ont reproduit la plupart des discours de réception des nouveaux académiciens (à l'exception de ceux de MM. Pierre de la Gorce et Henri Bergson), en même temps que les réponses faites à ces discours.*

NOMS ET PRÉNOMS	DATES		ÉLOGES PRONONCÉS PAR	RÉFÉRENCES AUX *Q. A.* ET A *la D. C.*
	ÉLECTION	RÉCEPTION		
Bainville.	28. 3. 1935	7·11·35	Maurice Donnay	*D. C.*, t. 33, col. 1288. t. 34 col. [illegible]
Baudrillart (Mgr Alfred).	2. 5. 1918	10. 4. 1919	Marcel Prévost.	*D. C.*, t. 1 (nos 11, 12), col. 330-342, 382-388.
Bédier (Charles).	3. 6. 1920	3. 11. 1921	Louis Barthou.	*D. C.*, t. 6 (nos 126, 128), col. 386-393, 456-463.
Bellessort (André).	28. 3. 1935			*D. C.*, t. 33, col. 1288.
Benoit (Pierre).	11. 6. 1931	24. 11. 1932	Henri de Régnier.	*D. C.*, t. 28 (n° 530), col. 1093-1122.
Bérard (Léon).	15. 11. 1935			*D. C.*, t. 32, col. 1546.
Bergson (Henri).	12. 2. 1914	24. 1. 1918	René Doumic.	
Bertrand (Louis).	19. 11. 1925	25. 11. 1926	Jules Cambon.	*D. C.*, t. 16 (n° 359), col. 1091-1116.
Bonnard (Abel).	16. 6. 1932	16. 3. 1933	Mgr Baudrillart.	*D. C.*, t. 29 (nos 652, 653), col. 771-780, 881-895.
Bordeaux (Henry).	22. 5. 1919	27. 5. 1920	Henri de Régnier.	*D. C.*, t. 3 (nos 70, 71), col. 738-746, 774-781.
Bourget (Paul).	31. 5. 1894	13. 6. 1895	Vte de Vogüé.	*Q. A.*, t. 29, pp. 194-221.
Broglie (Duc Maurice de).	24. 5. 1934	31. 1. 1935	Louis Barthou.	*D. C.*, t. 33 (nos 736, 739), col. 362-379, 530-543.
Cambon (Jules).	16. 5. 1918	20. 11. 1919	Alexandre Ribot.	*D. C.*, t. 2 (n° 43), col. 674-688.
Chaumeix (André).	22. 5. 1930	30. 4. 1931	Louis Madelin.	*D. C.*, t. 25 (nos 565, 568), col. 1147-1164, 1339-1357.
Chevrillon (André).	3. 6. 1920	21. 4. 1921	Pierre de La Gorce.	*D. C.*, t. 5 (nos 106, 109), col. 454-463, 552-559.
Donnay (Maurice).	14. 2. 1907	19. 12. 1907	Paul Bourget.	*Q. A.*, t. 94, pp. 326-350.
Doumic (René).	1. 4. 1909	7. 4. 1910	Emile Faguet.	*Q. A.*, t. 106, pp. 82-95, 123-137.
Estaunié (Edouard).	15. 11. 1923	2. 4. 1925	Robert de Flers.	*D. C.*, t. 13, (nos 287, 288), col. 1027-1038, 1091-1109.
Farrère (Claude).	28. 3. 1935			*D. C.*, t. 33, col. 1288.
Franchet d'Esperey.	15. 11. 1934	20. 6. 1935	Abel Bonnard.	*D. C.*, t. 32, col. 1246.
Goyau (Georges).	15. 6. 1922	15. 2. 1923	Alexandre Ribot.	*D. C.*, t. 9 (nos 187, 188), col. 451-467, 516-528.
Hanotaux (Gabriel).	1. 4. 1897	24. 3. 1898	Vte de Vogüé.	*Q. A.*, t. 43, pp. 66-94.
Henri-Robert.	15. 11. 1923	12. 6. 1924	Louis Barthou.	*D. C.*, t. 12 (n° 256), col. 323-355.
Hermant (Abel).	30. 6. 1927	26. 1. 1928	Henri-Robert.	*D. C.*, t. 19 (n° 414), col. 323-349.
La Force (Duc de).	19. 11. 1935	10. 2. 1927	Maurice Donnay.	*D. C.*, t. 17 (nos 370, 372), col. 515-530, 643-657.
Lavedan (Henri).	8. 12. 1898	28. 12. 1899	Costa de Beauregard.	*Q. A.*, t. 52, pp. 102-127.
Lecomte (Georges).	27. 11. 1924	4. 3. 1926	Jean Richepin.	*D. C.*, t. 15 (n° 329), col. 835-865.
Madelin (Louis).	24. 11. 1927	23. 5. 1929	Henry Bordeaux.	*D. C.*, t. 21 (n° 476), col. 1347-1384.
Mâle (Emile).	30. 6. 1927	28. 6. 1928	Edouard Estaunié.	*D. C.*, t. 20 (nos 435, 439), col. 3-20, 259-270.
Mauriac (François).	1. 6. 1933	16. 11. 1933	André Chaumeix.	*D. C.*, t. 30 (n° 679), col. 963-987.
Nolhac (Pierre).	15. 6. 1922	18. 1. 1923	Maurice Donnay.	*D. C.*, t. 9 (nos 183, 186), col. 200-213, 401-414.
Paléologue (Maurice).	7. 6. 1928	29. 11. 1928	Louis Barthou.	*D. C.*, t. 20 (n° 451), col. 1027-1058.
Pétain (Mar. Philippe).	20. 6. 1929	22. 1. 1931	Paul Valéry.	*D. C.*, t. 25 (n° 552), col. 315-354.
Picard (Emile).	27. 11. 1924	11. 2. 1926	Marcel Prévost.	*D. C.*, t. 15 (nos 323, 324), col. 451-474, 515-532.
Prévost (Marcel).	27. 5. 1909	21. 4. 1910	Paul Hervieu.	*Q. A.*, t. 106, pp. 161-188.
Régnier (Henri de)	9. 2. 1911	18. 1. 1912	Cte Albert de Mun.	*Q. A.*, t. 112, pp. 89-100, 121-134.
Valéry (Paul).	19. 11. 1925	23. 6. 1927	Gabriel Hanotaux.	*D. C.*, t. 18 (nos 388, 389), col. 3-22, 73-88.
Weygand (Gén. Maxime).	11. 6. 1931	19. 5. 1932	Jules Cambon.	*D. C.*, t. 27 (n° 615), col. 1477-1500.

(1) Voir dans *la D. C.*, t. 28, col. 1091-1092, un tableau précédent, présentant l'état de l'Académie française au 1er décembre 1932.

2° Liste des titulaires de 1635 à 1935 (1)

I

1634 P. Bardin, littérateur.
1637 Nicolas Bourbon le jeune, poète latin.
1644 Salomon, littérateur.
1670 Ph. Quinault, poète dramatique.
1689 Fr. de Caillères, diplomate.
1717 Card. de Fleury, homme d'Etat.
1743 P. de Luynes, cardinal.
1783 Florian, fabuliste, romancier et auteur dramatique.
1795-1803 Volney, érudit et philosophe (2).
1820 Marquis de Pastoret, jurisconsulte.
1841 Comte de Sainte-Aulaire, historien.
1855 Duc V. de Broglie, homme politique.
1872 Duvergier de Hauranne, homme politique et historien.
1881 Sully Prudhomme, poète.
1908 Henri Poincaré, mathématicien.
1914 Alfred Capus, auteur dramatique.
1923 Edouard Estaunié, romancier.

II

1634 P. Hay du Chastelet, publiciste.
1637 Perrot d'Ablancourt, traducteur.
1665 R. de Bussy-Rabutin, littérateur.
1693 Abbé Paul Bignon, érudit.
1743 Jérôme Bignon, érudit.
1772 Q.-F. de Bréquigny, érudit.
1795-1803 Ecouchard-Lebrun, poète.
1807 F.-J.-M. Raynouard, auteur dramatique et philologue.
1836 A. Mignet, historien.
1884 V. Duruy, historien.
1895 Jules Lemaître, critique et auteur dramatique.
1919 H. Bordeaux, romancier.

III

1634 Ph. Habert, poète.
1637 S. Esprit, moraliste.
1678 J.-N. Colbert, archevêque.
1708 Abbé Fraguier, érudit.
1728 Abbé de Rothelin, numismate.
1744 Abbé G. Girard, grammairien.
1748 A. de Paulmy d'Argenson, érudit.
1788 J.-B. d'Aguesseau, jurisconsulte.
1826 Ch. Brifaut, poète.
1859 J. Sandeau, romancier.
1884 E. About, romancier et journaliste.
1886 Léon Say, économiste.
1896 A. Vandal, historien.
1911 Denys Cochin, homme politique.
1922 G. Goyau, historien.

IV

1634 Bacher de Méziriac, érudit.
1639 Fr. La Mothe Le Vayer, philosophe.
1673 J. Racine, poète dramatique.
1699 J.-B. de Valincour, littérateur.
1730 J.-F. de La Faye, poète.
1731 P. de Crébillon, poète dramatique.
1762 Abbé de Voisenon, conteur et poète.
1776 Boisgelin de Cucé, cardinal.
1804 J.-B. Dureau de La Malle, traducteur.
1807 Picard, auteur dramatique.
1829 A.-V. Arnault, poète dramatique (2e élection).
1834 E. Scribe, auteur dramatique.
1863 O. Feuillet, romancier.
1891 Pierre Loti, romancier.
1924 P.-A. Besnard, peintre (+ 1934; non remplacé).

V

1639 Daniel de Priézac, littérateur.
1662 Michel Le Clerc, poète tragique.
1692 J. de Tourreil, jurisconsulte et traducteur.
1714 J.-Roland Malet, poète, économiste.
1736 J.-F. Boyer, évêque.
1755 Abbé Thyrel de Boismont, orateur sacré.
1787 Rulhière, historien.
1795-1803 Comte Garat, homme politique.
1816 Card. de Bausset, biographe.
1824 H.-L. de Quélen, archevêque.
1840 Comte Molé, orateur et homme politique.
1856 Comte de Falloux, homme politique.
1886 O. Gréard, moraliste, administrateur.
1904 Em. Gebhart, littérateur.
1909 Raymond Poincaré, avocat, homme politique.
1935 Jacques Bainville, historien, économiste.

VI

1634 Arbaud de Porchère, poète.
1640 Olivier Patru, avocat.
1681 N. Potier de Novion, magistrat.
1693 P. Goibau du Bois, traducteur.
1694 Abbé Ch. Boileau, orateur sacré.
1704 Abbé Gaspard Abeille, poète dramatique.
1718 N.-H. Montgault, humaniste.
1747 Ch. Duclos, moraliste.
1772 N. Beauzée, grammairien.
1789 J.-J. Barthélemy, archéologue.
1795-1803 Cambacérès, jurisconsulte et homme politique.
1816 Vicomte de Bonald, publiciste.
1841 Ancelot, auteur dramatique.
1854 E. Legouvé, auteur dramatique, littérateur.
1903 René Bazin, romancier.
1932 G. Lenôtre, historien (+ 1935; non remplacé).

VII

1635 Séguier, chancelier de France.
1643 C. Bazin de Bezons, magistrat.
1684 Boileau-Despréaux, poète.
1711 Jean d'Estrées, archevêque.
1718 René d'Argenson, administrateur.
1721 Languet de Gergy, évêque.
1753 Buffon, naturaliste.
1788 J.-J. Vicq d'Azyr, anatomiste.
1795-1803 Cabanis, physiologiste et philosophe.
1808 Destutt de Tracy, philosophe.
1836 Fr. Guizot, historien.
1875 J.-B. Dumas, chimiste.
1884 Joseph Bertrand, mathématicien.
1901 M. Berthelot, chimiste.
1908 Francis Charmes, publiciste.
1918 J. Cambon, diplomate.

VIII

1634 N. Faret, moraliste.
1646 P. du Ryer, poète dramatique.
1658 César d'Estrées, cardinal.

---

(1) D'après le *Larousse du XXe siècle*, avec compléments par *la D. C.*

(2) Les chiffres en italiques (*1795*) indiquent que le personnage considéré, avant de faire partie de l'Institut réorganisé de 1803 (classe de langue et de littérature françaises), avait fait partie d'une des sections du premier Institut de 1795.

1715 V.-M. d'Estrées, maréchal de France.
1738 Ch.-A.-R. de La Trémoille, duc et pair.
1741 A.-G.-M. de Rohan-Soubise, cardinal.
1757 A. de Montazet, archevêque.
1788 C.-S.-J. de Boufflers, poète.
1815 Baour-Lormian, poète et auteur dramatique.
1855 Ponsard, poète dramatique.
1868 J. Autran, poète.
1877 V. Sardou, auteur dramatique.
1909 Marcel Prévost, romancier.

IX

1634 Fr. Maynard, poète.
1647 P. Corneille, poète dramatique.
1685 Th. Corneille, poète dramatique.
1710 Houdar de La Motte, poète.
1732 N. de Bussy-Rabutin, évêque.
1737 E. de Foncemagne, érudit.
1780 G. de Chabanon, poète et érudit.
1795-1803 Naigeon, érudit.
1810 Nép. Lemercier, poète.
1841 Victor Hugo, poète.
1886 Leconte de Lisle, poète.
1894 Henry Houssaye, historien.
1912 L. Lyautey, maréchal de France.
1934 Franchet d'Esperey, maréchal de France.

X

1634 Cl. de Malleville, poète.
1648 J. Ballesdens, traducteur.
1675 de Cordemoy, philosophe et historien.
1685 J.-L. Bergeret, administrateur.
1695 Abbé C. de Saint-Pierre, philosophe.
1743 P. de Maupertuis, géomètre.
1759 Le Franc de Pompignan, poète.
1785 Maury, cardinal (1re élection).
1795-1803 Merlin, de Douai, homme politique.
1816 Comte Ferrand, homme politique et historien.
1825 Casimir Delavigne, poète.
1844 Sainte-Beuve, critique.
1870 J. Janin, critique.
1875 John Lemoinne, publiciste.
1893 F. Brunetière, critique.
1907 F.-H. Barboux, avocat.
1909 H. Roujon, administrateur.
1918 L. Barthou, homme politique.
1935 Claude Farrère, romancier.

XI

1634 Cauvigny-Colomby, littérateur.
1649 Tristan l'Hermite, poète tragique et romancier.
1655 La Mesnardière, médecin, poète et critique.
1663 de Saint-Aignan, duc et pair.
1687 Abbé F.-T. de Choisy, littérateur.
1724 Ant. Portail, magistrat.
1736 La Chaussée, auteur dramatique.
1754 J.-P. Bougainville, érudit.
1763 Marmontel, auteur dramatique, romancier et critique.
1795-1803 Bigot de Préameneu, magistrat.
1825 Duc M.-F. de Montmorency, homme politique.
1826 Guiraud, poète.
1848 J.-J.-A. Ampère, historien et littérateur.
1865 Prévost-Paradol, publiciste et moraliste.
1871 C. Rousset, historien.
1893 Thureau-Dangin, historien.
1914 P. de La Gorce, historien.
1934 Duc Maurice de Broglie, physicien.

XII

1634 Voiture, poète épistolier.
1649 Mézeray, historien.
1683 Barbier d'Aucourt, littérateur.
1694 F. de Clermont-Tonnerre, évêque.
1701 N. de Malézieu, mathématicien et poète.
1727 J. Bouhier, magistrat et érudit.
1746 Voltaire, poète et philosophe.
1779 J.-F. Ducis, poète dramatique.
1816 Desèze, avocat.
1828 P. de Barante, historien.
1867 Le P. Gratry, philosophe.
1874 Saint-René Taillandier, critique.
1880 Maxime du Camp, littérateur.
1894 Paul Bourget, romancier.

XIII

1634 Jean Sirmond, littérateur.
1649 J. de Montreuil, diplomate.
1651 Abbé Fr. Tallemant, l'aîné, traducteur.
1693 S. de La Loubère, voyageur.
1729 Abbé Cl. Sallier, philologue.
1761 J.-G. du Goetlosquet, évêque.
1784 Abbé et marquis P. de Montesquiou-Fezensac, homme politique.
1795-1803 Sieyès, homme politique.
1816 Marquis de Lally-Tollendal, homme politique et philanthrope.
1830 S. de Pongerville, poète.
1870 X. Marmier, voyageur et critique.
1893 Henri de Bornier, poète dramatique.
1903 Edmond Rostand, poète dramatique.
1920 J. Bédier, philologue.

XIV

1634 Vaugelas, grammairien.
1649 G. de Scudéry, poète épique et dramatique.
1668 Marquis P. de Dangeau, mémorialiste.
1720 L.-F. de Richelieu, maréchal de France.
1789 F.-H. duc d'Harcourt, homme politique et poète.
1795-1803 Lacuée de Cessac, général et homme politique.
1841 A. de Tocqueville, historien et publiciste.
1859 Le P. Lacordaire, orateur sacré.
1863 Albert de Broglie, historien et homme politique.
1901 Marquis C.-J.-M. de Vogüé, diplomate et archéologue.
1918 F. Foch, maréchal de France.
1929 H.-Ph. Pétain, maréchal de France.

XV

1635 Granier (Augé de Moléon, sieur de), érudit.
1636 B. Baro, poète dramatique.
1650 J. Doujat, jurisconsulte.
1689 Abbé E. Renaudot, orientaliste.
1720 Abbé E. de Roquette, orateur sacré.
1725 P. de Gondrin d'Antin, évêque.
1733 Dupré de Saint-Maur, économiste et traducteur.
1774 Malesherbes, magistrat.
1795-1803 Comte Roederer, homme politique.
1816 Duc G. de Lévis, littérateur.
1830 Ph. de Ségur, général et historien.
1873 C. de Viel-Castel, historien.
1888 Jurien de La Gravière, amiral et historien.
1892 E. Lavisse, historien.
1923 G. de Porto-Riche, auteur dramatique.
1931 Pierre Benoît, romancier.

XVI

1634 J. Baudoin, traducteur.
1651 F.-R. Charpentier, littérateur.
1702 J.-F. de Chamaillart, évêque.
1714 Cl.-L. de Villars, maréchal de France.
1734 H.-A. de Villars, duc et pair.
1770 Loménie de Brienne, cardinal.
1795-1803 Andrieux, poète dramatique.
1833 Thiers, historien et homme d'Etat.
1878 H. Martin, historien.
1884 F. de Lesseps, diplomate.
1896 Anatole France, romancier.
1925 Paul Valéry, poète.

XVII

1634 Cl. L'Estoile, poète.
1652 A. de Coislin, duc et pair.
1702 P. de Coislin, duc et pair.
1710 H.-C. de Coislin, évêque.
1733 J.-B. Surian, évêque et prédicateur.
1754 d'Alembert, géomètre.
1784 Choiseul-Gouffier, voyageur (1re élection).
1803 Portalis, jurisconsulte.
1807 Laujon, auteur dramatique et chansonnier.
1811 Ch.-G. Etienne, auteur dramatique (1re élection).
1816 Choiseul-Gouffier (2e élection).
1817 J.-L. Laya, auteur dramatique.
1833 Ch. Nodier, conteur et érudit.
1844 Mérimée, romancier.
1871 L. de Loménie, critique.
1878 H. Taine, philosophe et critique.
1895 A. Sorel, historien.
1907 Maurice Donnay, auteur dramatique.

XVIII

1634 J. de Serizay, littérateur.
1653 Pellisson, historien.
1693 Fénelon, orateur sacré et littérateur.
1715 G. de Boze, numismate.
1754 Comte de Clermont, prince du sang.
1771 D. de Belloy, auteur dramatique.
1775 Duc E. de Duras, maréchal de France.
1795-1803 Abbé Villar, érudit.
1826 Abbé de Féletz, critique.
1850 D. Nisard, critique.
1888 Vicomte E.-M. de Vogüé, critique et romancier.
1911 H. de Régnier, poète et romancier.

XIX

1634 Guez de Balzac, littérateur.
1654 H. de Beaumont de Péréfixe, archevêque.
1671 Fr. de Harlay de Champvallon, archevêque et orateur sacré.
1695 André Dacier, traducteur.
1722 Dubois, cardinal.
1723 Hénault, magistrat et historien.
1771 Ch. de Beauvau, maréchal de France.
1795-1803 F.-U. Domergue, grammairien.
1810 Saint-Ange, poète.
1811 Parseval-Grandmaison, poète.
1835 A. de Salvandy, homme politique et historien.
1857 E. Augier, auteur dramatique.
1891 Ch. de Freycinet, ingénieur et homme politique.
1924 C.-E. Picard, mathématicien.

XX

1634 H. Laugier de Porchères, poète et littérateur.
1654 P.-P. de Chaumont, évêque.
1697 Le président Cousin, traducteur.
1707 Valon de Mimeure, général et poète.
1719 Abbé N. Gédoyn, traducteur.
1744 Card. de Bernis, poète et diplomate.
1795-1803 F. de Neufchateau, poète et homme politique.
1828 P.-A. Lebrun, poète dramatique et lyrique.
1874 Alexandre Dumas, fils, auteur dramatique.
1896 André Theuriet, poète et romancier.
1908 Jean Richepin, poète.
1927 Emile Male, historien.

XXI

1634 Germain Habert, abbé de Cerisy, littérateur.
1655 Abbé Cotin, poète, prédicateur, théologien.
1682 Abbé L. de Dangeau, pédagogue.
1723 G. de Morville, auteur dramatique.
1732 Abbé Terrasson, érudit.
1750 Claude Thiard de Bissy, officier traducteur.
1810 Esménard, poète.
1811 Lacretelle jeune, historien.
1856 J.-B. Biot, physicien.
1864 L.-M. de Carné, publiciste.
1876 Ch. Blanc, critique d'art.
1882 E. Pailleron, auteur dramatique.
1900 Paul Hervieu, auteur dramatique.
1918 F. de Curel, auteur dramatique.
1930 Charles Le Goffic, poète et littérateur.
1932 Abel Bonnard, poète, romancier.

XXII

1634 A. Servien, diplomate.
1659 J.-J.-R. de Villayer, magistrat.
1691 Fontenelle, littérateur.
1757 A.-L. Séguier, magistrat.
1795-1803 Bernardin de Saint-Pierre, romancier.
1814 Et. Aignan, poète tragique.
1824 Soumet, poète dramatique et épique.
1845 Vitet, auteur dramatique et archéologue.
1874 Caro, philosophe.
1888 Comte Gabriel d'Haussonville, historien.
1925 Duc de La Force, historien.

XXIII

1634 G. Colletet, poète.
1659 Gilles Boileau, poète et traducteur.
1670 J. de Montigny, évêque et poète.
1671 Ch. Perrault, conteur et critique.
1704 A.-G. de Rohan, cardinal.
1749 L.-G. de G. de Vauréal, évêque.
1760 La Condamine, mathématicien et littérateur.
1774 Abbé J. Delille, poète.
1813 Campenon, poète et traducteur.
1844 Saint-Marc Girardin, critique.
1874 Mézières, publiciste et homme politique.
1918 R. Boylesve, romancier.
1927 Abel Hermant, romancier.

XXIV

1634 Saint-Amant, poète.
1661 Abbé J.-C. Cassagne, poète et orateur sacré.
1679 L. Verjus de Crécy, diplomate.
1710 Ant. de Mesmes, magistrat.
1723 J. Alary, sous-précepteur de Louis XV.
1771 Abbé G.-H. Gaillard, historien.
1798-1803 J.-F. Cailhava d'Estandoux, auteur dramatique.
1813 J.-F. Michaud, historien.
1840 Flourens, physiologiste.
1868 Cl. Bernard, physiologiste.
1878 Ernest Renan, philosophe et philologue.

1893 Challemel-Lacour, philosophe et homme politique.
1897 G. Hanotaux, homme politique et historien.

XXV

1634 P. de Boissat, littérateur.
1662 Furetière, lexicographe.
1688 La Chapelle, poète tragique et romancier.
1723 Abbé d'Olivet, érudit.
1768 Condillac, philosophe.
1780 Comte de Tressan, littérateur.
1784 J.-S. Bailly, astronome et homme politique.
1795-1803 Abbé Sicard, instituteur des sourds-muets.
1822 Frayssinous, évêque et homme politique.
1842 Chancelier Pasquier, homme politique.
1864 Dufaure, homme politique.
1881 Cherbuliez, romancier.
1900 Emile Faguet, critique.
1918 Georges Clemenceau, homme politique.
1930 A. Chaumeix, critique et journaliste.

XXVI

1634 F.-R. de Boisrobert, poète dramatique.
1662 Segrais, poète et romancier.
1701 J. de Campistron, poète tragique.
1723 Destouches, auteur dramatique.
1754 L. de Boissy, auteur dramatique.
1758 Lacurne de Sainte-Palaye, philologue.
1781 Chamfort, moraliste.
1795-1803 M.-J. Chénier, poète tragique.
1811 Chateaubriand, écrivain.
1849 Duc P. de Noailles, diplomate et historien.
1886 Edouard Hervé, journaliste.
1899 Paul Deschanel, homme politique.
1923 A. Jonnart, homme politique.
1928 M. Paléologue, diplomate.

XXVII

1634 Bautru de Sérant, diplomate.
1665 Abbé Jacques Testu, littérateur.
1706 Marquis de Sainte-Aulaire, poète.
1743 Mairan, physicien et mathématicien.
1771 Abbé François Arnaud, littérateur.
1785 G.-J.-B. Target, homme politique.
1795-1803 Collin d'Harleville, auteur dramatique.
1806 Comte Daru, homme politique et historien.
1829 Lamartine, poète.
1870 Emile Ollivier, orateur, homme politique.
1914 H. Bergson, philosophe.

XXVIII

1636 Louis Giry, jurisconsulte et traducteur.
1665 Abbé Cl. Boyer, poète dramatique.
1698 Abbé Cl. Genest, poète dramatique.
1720 Abbé Dubos, critique et historien.
1742 Abbé Du Resnel, érudit.
1761 B.-J. Saurin, poète dramatique.
1782 Condorcet, philosophe et homme politique.
1796-1803 G. Legouvé, auteur dramatique.
1812 Alex. Duval, auteur dramatique.
1842 Ballanche, philosophe.
1848 Vatout, historien.
1849 Comte de Saint-Priest, diplomate et historien.
1853 P.-A. Berryer, avocat.
1869 F. de Champagny, historien.
1882 Ch. de Mazade, publiciste.
1894 J.-M. de Heredia, poète.
1906 Maurice Barrès, romancier.
1925 L. Bertrand, romancier.

XXIX

1634 J.-O. de Gombault, romancier et poète.
1666 Abbé P. Tallemant le jeune, littérateur.
1712 A. Danchet, poète dramatique.
1748 Gresset, poète.
1778 Abbé Cl. Millot, historien.
1785 Abbé Morellet, critique.
1819 Lémontey, historien et homme politique.
1826 Baron Fourier, géomètre.
1830 V. Cousin, philosophe.
1867 J. Favre, avocat et homme politique.
1880 Rousse, avocat.
1907 P. de Ségur, historien.
1920 R. de Flers, auteur dramatique.
1927 L. Madelin, historien.

XXX

1634 J. de Silhon, littérateur.
1667 J.-B. Colbert, homme d'Etat.
1684 La Fontaine, fabuliste.
1695 Clairambault, généalogiste.
1714 Cl. Massieu, érudit.
1723 Abbé C.-F. Houtteville, théologien.
1743 Marivaux, auteur dramatique.
1763 Abbé de Radonvilliers, grammairien.
1798-1803 A.-V. Arnault, poète tragique (1re élection).
1816 Duc de Richelieu, maréchal de France.
1822 Baron B.-J. Dacier, érudit.
1833 P.-F. Tissot, littérateur.
1854 Dupanloup, évêque.
1878 d'Audiffret-Pasquier, homme politique.
1906 Al. Ribot, orateur et homme politique.
1923 Henri-Robert, avocat.

XXXI

1635 M.-C. de La Chambre, médecin.
1670 Régnier-Desmarais, grammairien et traducteur.
1713 La Monnoye, érudit.
1727 Poncet de La Rivière, évêque.
1730 Hardion, érudit.
1766 Thomas, panégyriste et poète.
1786 Comte de Guibert, écrivain militaire.
1795-1803 L. de Fontanes, administrateur et poète.
1821 Villemain, critique.
1871 Littré, philosophe et philologue.
1881 Pasteur, savant.
1897 Gast. Paris, philologue.
1903 Fréd. Masson, historien.
1924 G. Lecomte, romancier.

XXXII

1634 Racan, poète.
1670 Abbé P.-C. de La Chambre, orateur sacré.
1693 La Bruyère, moraliste.
1696 Abbé Claude Fleury, historien.
1723 Jacques Adam, traducteur.
1736 Abbé Seguy, orateur sacré.
1761 L.-R. de Rohan-Guéménée, cardinal.
1803 G.-J.-B. Target, homme politique.
1806 Cardinal Maury, orateur (2e élection).
1816 Abbé F.-X. de Montesquiou-Fezensac, homme politique.
1832 A. Jay, publiciste.
1854 S.-M. Silvestre de Sacy, critique.
1880 Labiche, auteur dramatique.
1888 Meilhac, auteur dramatique.
1898 H. Lavedan, auteur dramatique.

XXXIII

1635 D. Hay de Chambon, controversiste et mathématicien.

1671 Bossuet, orateur sacré.
1704 Melchior de Polignac, cardinal et poète latin.
1742 Giry, abbé de Saint-Cyr, pédagogue.
1761 Abbé Batteux, littérateur.
1780 A.-M. Lemierre, poète tragique.
1803 Lucien Bonaparte, homme politique.
1816 L.-S. Auger, critique.
1829 Etienne, auteur dramatique (2e élection).
1846 Alfred de Vigny, poète.
1866 C. Doucet, auteur dramatique.
1897 Costa de Beauregard, historien.
1911 Langlois, général et écrivain militaire.
1912 E. Boutroux, philosophe.
1922 P. de Nolhac, poète et historien.

XXXIV

1634 Godeau, évêque et poète.
1673 Fléchier, orateur sacré.
1710 H. de Nesmond, archevêque.
1727 J.-J. Amelot de Chaillou, homme d'Etat.
1749 Ch.-L. de Belle-Isle, maréchal de France.
1761 Abbé Trublet, littérateur.
1770 Saint-Lambert, poète.
1803 Maret, duc de Bassano, homme politique.
1816 Lainé, orateur et homme politique.
1836 E. Dupaty, auteur dramatique.
1852 A. de Musset, poète.
1858 V. de Laprade, poète.
1884 Fr. Coppée, poète.
1909 Jean Aicard, poète et romancier.
1924 C. Jullian, historien.
1934 Léon Bérard, avocat, homme politique.

XXXV

1634 A. de Bourzéis, diplomate et théologien.
1673 Abbé Jean Gallois, érudit.
1708 Mongin, évêque, prédicateur.
1746 Abbé J.-B. de La Ville, diplomate.
1774 Suard, littérateur.
1817 Roger, auteur dramatique.
1842 H. Patin, humaniste.
1876 Gaston Boissier, humaniste.
1909 René Doumic, critique.

XXXVI

1634 M.-L. de Gomberville, romancier et poète.
1674 Huet, évêque et philosophe.
1721 J. Boivin, érudit.
1727 Duc de Saint-Aignan, diplomate.
1776 Colardeau, poète.
1776 Laharpe, critique et poète tragique.
1803 Lacretelle aîné, jurisconsulte.
1824 J. Droz, moraliste.
1851 C. de Montalembert, homme politique et historien.
1873 Duc d'Aumale, historien.
1899 E. Guillaume, sculpteur.
1905 E. Lamy, publiciste et homme politique.
1920 A. Chevrillon, critique.

XXXVII

1634 J. Chapelain, poète et critique.
1674 L. de Benserade, poète.
1691 E. Pavillon, magistrat et poète.
1705 F. Brulart de Sillery, évêque.
1715 H.-J. de Caumont, duc de La Force, duc et pair.
1726 J.-B. de Mirabaud, traducteur et philosophe.
1761 Watelet, artiste et poète.
1786 Sedaine, auteur dramatique.
1803 J. Devaines, administrateur.
1803 Parny, poète.
1815 de Jouy, auteur dramatique et publiciste.
1847 Empis, auteur dramatique.
1869 Auguste Barbier, poète.
1882 Perraud, cardinal.
1906 Mathieu, cardinal.
1910 Duchesne, ecclésiastique et historien.
1923 H. Bremond, ecclésiastique et critique.
1935 A. Bellessort, critique et conférencier.

XXXVIII

1634 V. Conrart, érudit.
1675 T. Rose, secrétaire du Cabinet de Louis XIV.
1701 Louis de Sacy, avocat et traducteur.
1728 Montesquieu, philosophe et sociologue.
1755 J.-B. de Chateaubrun, poète tragique.
1775 Marquis de Chastellux, général et publiciste.
1789 A.-C.-M. de Nicolaï, magistrat.
1803 Comte L.-Ph. de Ségur, historien.
1830 Viennet, poète et auteur dramatique.
1869 Comte Joseph d'Haussonville, homme politique et historien.
1884 Ludovic Halévy, auteur dramatique et romancier.
1909 E. Brieux, auteur dramatique.
1933 F. Mauriac, romancier.

XXXIX

1634 J. Desmarets de Saint-Sorlin, poète dramatique et épique.
1676 J.-J. de Mesmes, magistrat.
1688 Abbé J. Testu de Mauroy, pédagogue.
1706 Abbé de Louvois, bibliothécaire.
1719 Massillon, orateur sacré.
1743 Duc de Nivernois, diplomate et poète.
1803 M-L.-E. de Regnault de Saint-Jean-d'Angély, homme politique.
1816 Laplace, géomètre.
1827 Royer-Collard, philosophe et homme politique.
1847 Ch. de Rémusat, philosophe et homme politique.
1875 Jules Simon, philosophe et homme politique.
1898 A. de Mun, orateur.
1918 A. Baudrillart, archevêque et historien.

XL

1634 H.-L. Habert de Montmor, magistrat.
1679 Abbé de Lavau, bibliothécaire.
1694 J.-F.-P. de Caumartin, archevêque.
1733 Moncrif, poète et auteur dramatique.
1771 J.-A. de Roquelaure, évêque.
1818 Cuvier, naturaliste.
1832 Dupin aîné, homme politique.
1866 Cuvillier-Fleury, publiciste.
1888 Jules Claretie, romancier et administrateur.
1918 J. Joffre, maréchal de France.
1931 Weygand, général.

II — LES FÊTES DU TRICENTENAIRE

A la veille de la célébration du tricentenaire de l'Académie, la Revue des Deux Mondes (15. 6. 35) *en soulignait le sens et la portée en ces termes :*

Les cérémonies par lesquelles l'Académie française s'apprête à célébrer le troisième centenaire de sa fondation, et auxquelles elle a convié les Académies et Universités de la province et de l'étranger, auront cet effet de rappeler à tout le public lettré le rôle qu'elle n'a

cessé de jouer et la place qu'elle tient dans la plus belle histoire de France.

Son prestige tient d'abord à sa durée même. Combien sont-elles dans notre monde, où tout change si rapidement, les institutions qui ont traversé plusieurs siècles ? l'Académie française nous rattache à notre passé ; à peine sortie de la tourmente révolutionnaire, elle s'est retrouvée telle qu'à son origine. Tout s'y passe aujourd'hui comme alors. Même mode de recrutement, même méthode de travail. Cette fidélité à soi-même est d'un bel exemple et qui appelle le respect.

Compagnie littéraire dans son essence, l'Académie ne s'est jamais considérée comme devant être uniquement composée de gens de lettres. C'est un des traits qui font son originalité et qui montrent le libéralisme de l'esprit qui l'anime. On se demande parfois, hors de France et même en France, que sont venus faire parmi ces poètes, auteurs dramatiques, romanciers, écrivains de tous genres, tels et tels qui n'ont jamais rien écrit, soldats, ministres, diplomates, avocats ou grands seigneurs. Or sans eux l'Académie ne serait pas ce qu'elle est : la réunion de toutes les supériorités qui concourent au rayonnement de l'esprit français.

Même largeur dans la manière dont elle comprend son action sur la langue. C'est grâce à elle que cette langue jusqu'alors en perpétuel écoulement s'est fixée, et qu'elle a acquis ces qualités de précision et de clarté qui, aujourd'hui encore, en font le plus sûr instrument d'échange intellectuel entre les peuples. Mais elle n'a pas cru qu'elle pût exercer sur les mots une sorte de dictature. Rien de plus injuste que le reproche qui lui a été maintes fois adressé de tyranniser les mots et les syllabes. Elle se borne à ne pas ouvrir son dictionnaire à des innovations d'ordre divers qu'elle estime dangereuses et de nature à faire dévier la langue de sa voie traditionnelle. Loin d'imposer ses décisions, c'est elle qui se soumet à la seule autorité admise en matière de langue et qui est celle de l'usage. Seulement elle entend par là le bon usage, celui des meilleurs écrivains et des gens bien élevés.

A ce rôle est venu s'en ajouter un autre, depuis que M. de Montyon s'est avisé de lui confier le soin de récompenser la vertu. L'exemple a été suivi, et c'était hier M. et Mme Cognacq qui la choisissaient pour mener en leur nom la lutte contre le fléau de la dénatalité. L'Académie n'a pas cru pouvoir se dérober à ce devoir nouveau que lui imposait la confiance de généreux donateurs. Ainsi elle s'est associée à la vie profonde et a pénétré jusqu'au cœur du pays.

L'Académie a justement estimé que l'évocation d'un tel passé importait au renom de la France dans le monde.

Programme des fêtes

Lundi 17 juin 1935.

10 heures. — Messe à la chapelle de la Sorbonne.
14 heures. — Inauguration de l'Exposition à la Bibliothèque Nationale.
17 heures. — Réception à l'Elysée.

Mardi 18 juin 1935.

14 heures. — Au Louvre, salle des Cariatides, remise des adresses. Comédie-Française et Opéra.
20 heures. — Dîner à l'Hôtel de Ville.
22 heures. — Réception à l'Hôtel de Ville.

Mercredi 19 juin 1935.

Garden party à Chantilly (départ de la gare du Nord par train spécial à *14 h. 25*).

Jeudi 20 juin 1935.

14 heures. — Réception de M. le maréchal Franchet d'Esperey.
20 heures. — Dîner au ministère des Affaires étrangères.

1° Journée du 17 juin

a) LA MESSE A LA SORBONNE

De cette première cérémonie du tricentenaire le Temps *(18. 6. 35) donne le compte rendu suivant :*

Les cérémonies organisées par l'Académie française pour fêter son troisième centenaire et qui sont placées sous le haut patronage de son protecteur, le président de la République, ont commencé aujourd'hui. Elles ont débuté, ce matin, à 10 heures, par une messe à la mémoire de son fondateur, le cardinal de Richelieu. Elle a été célébrée en l'église de la Sorbonne, où il a son tombeau, par le chanoine Sudour, curé de Saint-Etienne du Mont, sous la présidence de Mgr Verdier, cardinal-archevêque de Paris. Dans le chœur avaient pris place : Mgr Maglione, nonce apostolique ; Mgr Grente, évêque du Mans ; Mgr Chaptal, auxiliaire du cardinal-archevêque de Paris.

Mgr Baudrillart, de l'Académie française, archevêque de Mélitène, a prononcé au cours de cet office un discours dont on trouvera le texte d'autre part, sur « Richelieu, la tradition française et l'Académie. »

La maîtrise de Saint-Etienne du Mont, sous la direction de M. Bernard Loth, maître de chapelle, et avec le concours, notamment, de la Société des instruments anciens, fondée par Henri Casadesus, a exécuté un programme choisi avec autant d'érudition que de goût et où ne figuraient guère que des auteurs contemporains du fondateur de l'Académie.

C'est ainsi qu'on a entendu *Noël pour l'amour de Marie*, de Nicolas-Antoine Le Bègue ; un *choral* exécuté par un quatuor de violes et de violons et qui est l'œuvre de François Hore, un maître de chapelle de Saint-Sulpice compromis dans la conspiration de Cinq-Mars ; les paraphrases des *Psaumes* d'Antoine Godeau, un des premiers membres de l'Académie (1) ; l'*Aria* d'Alain Babert,

---

(1) A un communiqué dû au maître de chapelle de de Saint-Etienne du Mont, M. Bernard Loth, nous empruntons les détails suivants au sujet d'Antoine Godeau :

» Les paraphrases des *Psaumes* d'Antoine Godeau s'imposaient. Antoine Godeau, le premier membre de l'Académie française naissante. « Le Nain de Julie » d'Angennes devenu évêque de Grasse et de Vence, connaisseur lui-même en musique, devint en effet fameux par sa paraphrase des *Psaumes* en vers français. Traités par divers autres compositeurs, dont Aux Cousteaux, Jacques de Gouy et Henry Du Mont, ce furent surtout les airs et les harmonisations de Th. Gobert (1615-1672) qui en répandirent l'usage. La préface que Godeau écrivit pour l'édition de Gobert renferme l'un des plus beaux éloges de la musique que l'on puisse citer. » (A. Gastoué.)

» Nous lisons dans cette préface (édition de 1656, de Pierre le Petit, rue Saint-Jacques, à la Croix-d'Or) : « Je ne puis ni ne dois dissimuler que l'approbation du grand cardinal de Richelieu ne m'ait aussi puissamment excité à achever une si longue course. Ce n'est pas une grande louange pour un homme qui a été la gloire de son siècle et qui fera l'admiration de l'avenir que de dire qu'il avoit un goust excellent pour les belles chosez. Il faut pourtant que je publie en cette occasion que souvent il a eu la bonté de me donner des advis sur mes ouvrages qui m'ont surpris et étonné, et que je luy ay veu faire des jugements qui témoignoient bien que cet esprit vaste estait capable de tout et que sa lumière luy faisoit voir des taches dans la lumière même.. Cet homme admirable ayant veu quelques paraphrases

rit vers 1633 et dédié à la reine Anne d'Autriche ; le *Sanctus* et l'*Agnus* de la messe à deux chœurs que son auteur, le chanoine de la Sainte-Chapelle, Nicolas Formé, dédia à Louis XIII ; le *Panis angelicus* de Du Mont, le célèbre maître de musique du roi.

Le *Cantique sacré*, du vidame de Pontmercy, le protégé du P. Joseph, et un quatuor de Bouzignac, *Vulnerasti cor meum*, ont précédé immédiatement le discours de Mgr Baudrillart, qui a été suivi du psaume 150, *En son temple*, écrit par Jacques Mauduit, sur une poésie de Baïf — une des nombreuses productions de la fameuse Académie française de poésie et de musique fondée sous Charles IX. Enfin deux pièces d'orgue : *Fantaisie*, de Charles Racquet, et *Point d'orgue sur les grands jeux*, de Nicolas de Grigny, ont terminé un programme qui atteste la richesse, dans le domaine musical comme dans tous les autres, d'un siècle où l'Académie prit naissance.

Le président de la République était représenté à cette cérémonie par le lieutenant-colonel Collette, de sa maison militaire, et la famille du cardinal de Richelieu par le comte Gabriel de La Rochefoucauld et la comtesse née Richelieu.

L'Académie française, en corps et en uniforme, derrière son directeur, M. Gabriel Hanotaux, occupait les premières places du côté de l'épître. Dans ses rangs, on remarquait ceux de ses membres qui n'ont pas encore été reçus : le maréchal Franchet d'Esperey, en uniforme bleu horizon ; MM. Léon Bérard, André Bellessort, Claude Farrère et Jacques Bainville, en tenue de ville.

Du côté opposé, se trouvaient M. Charléty, recteur de l'Académie de Paris, et les doyens des Facultés, en robes, et des professeurs de la Sorbonne, en robe également. Le reste de la nef était réservé aux représentants des Académies qui, avec la Française, constituent l'Institut ; aux délégués des Universités et des Académies de province et de l'étranger, venus du monde entier ; c'est ainsi que tous les pays d'Europe, sans aucune exception, sont représentés à ces cérémonies.

---

de *Pseaumes* et de *Cantiques* que j'avois faites, elles eurent le bonheur de luy plaire et le portèrent à m'exhorter souvent de travailler sur de semblables sujets. Je suis obligé à cette reconnaissance, et j'en rendrois encore de publiques aux autres faveurs dont je luy suis redevable, entre celles que j'en ay déjà données, si mes paroles n'estoient infiniment au-dessous de ce que je sens et de ce que je dois à sa mémoire. Mais on put dire que son nom est le plus digne panégyrique qu'on luy puisse faire, et qu'il paraîtra encore plus grand quand on le verra de plus loin. »

» Nous lisons encore : « Le feu roy, de glorieuse mémoire, n'avoit pas dédaigné d'employer la parfaite connaissance qu'il avoit de ce bel art (la musique) sur quatre de mes pseaumes, qui ont été imprimez il y a longtemps. Et les plus excellents maistres ont admiré cette composition. Le pieux divertissement que ce grand prince y voulut prendre m'est si glorieux que la modestie m'auroit empesché d'en parler, si je ne l'eusse jugé plus puissant que toutes mes raisons pour porter ceux à qui je parle à imiter le zèle et la piété de ce grand prince dont la vie a esté comme un concert harmonieux des plus augustes vertus, et qui ayant restably en tant de lieux les louanges de Dieu, les vouloit aussi chanter luy-même, et travailloit à les mettre dans la bouche de ses sujets d'une manière agréable. »

» Gobert fut, croit-on, enfant de chœur de la maîtrise de la Sainte-Chapelle du Palais. Prêtre, il devint maître de chapelle de Péronne et chanoine de Saint-Quentin (1630). Attaché à la maison de Richelieu, Gobert fut nommé « sous-maître », puis compositeur de la chapelle du roi (1638) et devint chapelain (1646), puis chanoine (1651) de la Sainte-Chapelle. De ses nombreuses œuvres, il ne reste que cette harmonisation des paraphrases d'Antoine Godeau, dont on entendit le Psaume 146, exécuté (versets 1 et 3) par le jeune Jean Maufay, accompagné par les instruments anciens et la maîtrise de Saint-Etienne (versets 2 et 4) ».

Discours de S. Exc. Mgr Baudrillart.

Au cours de cette messe, S. Exc. Mgr Alfred Baudrillart *a prononcé le discours suivant, sur « Richelieu, la tradition française et l'Académie » :*

Eminence,
Monsieur le Recteur,
Messieurs et honorés Confrères,

« Ce que les pères renversent les fils le relèvent. »

La cérémonie qui nous réunit aujourd'hui dans cette église en évoque une autre, presque de tous points semblable, qui s'y déroula le 15 décembre 1866. Il s'agissait alors de rendre à la paix du tombeau ce qui restait de la dépouille mortelle, profanée en 1793, du cardinal de Richelieu, « cette tête fameuse qui avait erré plus d'un siècle », et que le gouvernement de Napoléon III avait su reconquérir. L'illustre ministre qui présidait alors à l'Instruction publique, Victor Duruy, remit l'auguste relique entre les mains de l'archevêque de Paris, Mgr Darboy, disant : « L'Université et l'Académie accomplissent un devoir filial. » — « Ce que les pères renversent, les fils le relèvent », répliqua l'archevêque en une phrase non moins lapidaire. Jetées à terre par la même tempête qui avait brisé le corps de Richelieu, la Sorbonne et l'Académie se retrouvaient debout, en 1866, pour honorer ce chef, encore reconnaissable, qui avait servi d'organe aux plus vastes desseins, aux plus énergiques volontés. Le discours que réclamait une circonstance aussi émouvante fut prononcé par le R. P. Adolphe Perraud, ancien normalien, prêtre de l'Oratoire, alors professeur en Sorbonne, plus tard évêque d'Autun, membre de l'Académie française et cardinal. Ce discours produisit, et pour cause, très grande impression.

Messieurs, l'année 1635 a vu le cardinal de Richelieu poser la première pierre de l'église qui complétait le monument de Sorbonne et transformer en une institution nationale, destinée à défier les siècles, une spirituelle, mais encore très modeste société d'hommes du monde et d'hommes de lettres.

La célébration du troisième centenaire de ce dernier événement, vous avez voulu l'inaugurer par un acte religieux et par un discours prononcé dans la chaire chrétienne, qu'il vous a plu de confier à un fils de l'Université de France, aujourd'hui recteur d'une Université libre et membre de votre Académie.

Est-il besoin de dire à quel point il s'en tient pour honoré, à quel point surtout il en est ému ?

Parler en un tel lieu, devant un tel auditoire et sur un tel sujet !

Le lieu ! La maison de Sorbonne, célèbre depuis le XIIIe siècle, dont les docteurs furent réputés, souvent même écoutés comme des oracles, dans tout l'univers catholique. La Sorbonne, devenue à l'époque moderne le plus glorieux athénée des sciences et des lettres.

L'auditoire ! Un prince de l'Eglise, notre archevêque, dont le zèle incomparable met à la disposition des plus humbles, dans cette immense capitale, des foyers si nécessaires de vie spirituelle et morale ; qui, demain, représentera comme légat le Souverain Pontife auprès d'une nation amie et alliée de la France. Le nonce apostolique, dont l'aimable présence nous est un gage de la sympathie que le Pape, qui a tant fait pour le progrès des hautes études, daigne éprouver pour nos fêtes académiques. Le directeur de l'Académie française, et ses con-

frères, le recteur de l'Université de Paris, qui, pour nous recevoir, a rajeuni cette église et qu'entourent les maîtres les plus réputés de l'enseignement supérieur. Des délégués de tant d'Académies et d'Universités, venus de France, d'Europe, d'Amérique, ornés de leurs propres mérites et de la renommée des établissements auxquels ils appartiennent. Les descendants enfin de la noble famille dont le cardinal a immortalisé le nom.

Le sujet! Le cardinal de Richelieu, de qui pendant cent cinquante ans l'éloge, prononcé par les orateurs les plus divers, n'a cessé de retentir dans toutes les solennités et réceptions académiques. Aujourd'hui même, je vois ici l'évêque lettré qui récemment, à Richelieu, puis à Luçon, ajoutait de belles pages à une si imposante série ; je vois l'historien le plus savant, le plus clairvoyant, le plus brillant comme le plus solide, à qui la Providence, aidée de nos suffrages unanimes, réservait la présidence de notre Compagnie à l'heure solennelle de ce glorieux anniversaire.

Que ne puis-je lui céder cette place ? Que dirai-je qui n'ait été dit ?

Un monument symbolique.

Une seule ressource me reste : faire parler Richelieu lui-même sur lui-même, et grâce à Dieu c'est possible. Lorsqu'en 1717 le tsar de toutes les Russies, Pierre le Grand, vint à Paris, il voulut voir le tombeau de celui qui avait élevé si haut le royaume de France. Il contempla son image et, d'une voix forte, s'écria : « Grand homme, je t'aurais donné la moitié de mon empire pour apprendre de toi à gouverner l'autre. »

Messieurs, imitons Pierre le Grand ; interpellons le Richelieu de marbre qui est ici sous nos yeux et tirons de lui pour ceux qui nous gouvernent, pour ceux qui nous enseignent et pour nous-mêmes, les leçons qu'il peut encore donner.

Entreprise chimérique, m'objecterez-vous, œuvre de pure imagination! Non pas.

Sur ce lit original, en forme de tombeau antique, Richelieu n'est ni gisant ni à genoux, les deux attitudes traditionnelles réservées aux évêques. Il est à demi couché, près de mourir, mais vivant, la tête droite et haute. Et s'il est ainsi, témoignages oraux et documents tracés de sa propre main en font foi, c'est qu'il l'a voulu, et très expressément. Pourquoi ? Pour se révéler à la postérité, par cette attitude même et par les attributs de son mausolée.

Attitude orgueilleuse, indigne d'un prêtre et d'un vrai chrétien ? Gardez-vous de le supposer ! Richelieu a demandé d'être représenté « en action de s'offrir à Dieu ». En action, vous entendez bien : oui, jusqu'au bout, vouloir et agir. Mais en action de s'offrir à Dieu. Quelles sont ces statues de femmes dont l'une pleure, effondrée à ses pieds, et dont l'autre, debout, les genoux ployés, le domine et le soutient ? Seraient-ce la France, la Religion, la Science, la Sorbonne, l'Académie ? Ne cherchez pas. Lui-même encore l'a écrit : de ces statues, l'une est la *Doctrine* et l'autre la *Piété*. Le voici entre les deux, une main sur son cœur et l'autre sur un livre que la Piété lui tend. Il n'oublie pas le ciel ; il prie ; mais il est encore sur la terre ; il voit, il pense, il veut.

Le Français.

Il voit. Il voit sa vie, et il la voit à l'heure où tout homme qui a le bonheur, redouté des faibles, de mourir conscient, commence à devenir vrai. Le médecin lui a dit qu'avant vingt-quatre heures il serait mort ou guéri. Il a compris ; il a appelé son curé, s'est confessé et a reçu le viatique. « Pardonnez-vous à vos ennemis ? » lui a demandé le prêtre. « Je n'en ai jamais eu d'autres que ceux de l'Etat. » O l'étonnante réponse ! C'est sa vie d'homme d'Etat qui lui apparaît, c'est à la France qu'il pense et aux dangers qu'elle a courus. Il la voit avec ses montagnes et ses plaines, avec ses beaux fleuves harmonieusement dessinés, avec ses grandes villes et ses humbles villages, ses cathédrales et ses châteaux. Ne vient-il pas de la parcourir encore, des rives de la Méditerranée aux bords de la Seine ? Il la voit avec ses frontières ouvertes au Nord et à l'Est, ses frontières qu'il a prétendu pousser jusqu'aux limites naturelles. Il revoit les Espagnols à Corbie, à trois journées de marche de Paris, c'était en 1636 ; et maintenant, en 1642, l'Artois et l'Alsace sont occupés par les Français, sans oublier le Roussillon. Se souvient-il qu'à l'heure où le P. Joseph allait mourir il est venu, lui, cardinal, murmurer à son oreille : « Père Joseph, Père Joseph, Brisach est à nous ! » Et le religieux mourant, en quête du paradis, a souri à cette victoire de la patrie terrestre.

Richelieu voit la plus grande France, celle qu'il a tant contribué à fonder, les pays du Levant, les Antilles, le Canada.

Il voit le royaume tel qu'il était, il y a dix-huit ans, lorsqu'il en avait reçu la garde, réduit à l'impuissance par ses divisions ; les protestants et les grands à l'état de rebelles ; la famille royale partagée, la mère contre le fils, le frère contre le frère. Maintenant, la paix religieuse est assurée, et sans intolérance ; les factions sont réduites ; pourtant, hier encore, on conspirait ; il a fallu se montrer impitoyable. C'est là que sa conscience pourrait se troubler ; car à quelle limite s'arrêter ? Et sa conscience a répondu : « Je n'ai pas eu d'autres ennemis que ceux de l'Etat. J'ai aimé la France ; j'ai rempli mon devoir de chef. Le souverain Juge ne m'en fera pas grief. »

Le chrétien.

Le prêtre, le croyant.

« J'étais homme d'Etat, oui, mais aussi et d'abord j'étais homme d'Eglise. » Tout à l'heure, tandis qu'il recevait l'extrême-onction, un rite, réservé aux prêtres, lui rappelait de façon saisissante que ses mains sacerdotales avaient été jusqu'à l'éternité consacrées pour le service de Dieu. « M'en suis-je toujours souvenu lorsqu'une signature de ces mains pesait sur la destinée de millions d'hommes ? L'homme d'Etat n'a-t-il pas en moi, sinon tué, du moins par trop refoulé l'homme d'Eglise ? »

La question, Messieurs, vaut la peine d'être posée. « Qu'y a-t-il sous cette robe ? » se demandait, il y a plus de quarante ans, l'illustre historien auquel j'ai fait allusion. D'un mot dédaigneux, il reléguait parmi les oripeaux du romantisme « le spectre vêtu de rouge qui passe au cinquième acte de *Marion Delorme* ». « Sous cette robe, ajoutait-il, il y a d'abord un prêtre, un vrai prêtre, croyant. »

Appréciation d'une admirable justesse. Oui, d'abord un prêtre, un évêque, et de ceux qui travaillèrent le plus efficacement à la renaissance catholique de notre pays au lendemain des guerres de religion ; un collaborateur actif et sincère des Bérulle, des Condren, des Olier, des Vincent de Paul.

Evêque de Luçon, il fut dans son diocèse l'émule des plus grands réformateurs parmi ses contempo-

ins. Ses ordonnances embrassent toutes les règles la perfection sacerdotale.

Ministre, sa sollicitude s'étend à toutes les églises 1 royaume. Lisez telle de ses conversations avec 1 prêtre de Saint-Sulpice ; vous serez ému des rupules de ce politique quand il s'agit du choix es évêques.

Protecteur des Ordres religieux, il soutient de ute sa puissance les grandes réformes bénédic-nes de Saint-Vanne et de Saint-Maur, il aide les ominicains, il défend les Jésuites si passionnément taqués.

Et sans doute, là comme partout, il veut de unité, de l'ordre, de la discipline, une certaine béissance. On lui a reproché d'avoir cherché à nir dans sa main vigoureuse toute l'Eglise de rance, rêvant de primatie, de patriarcat.

Ce qui est sûr, Messieurs, c'est qu'à aucune poque et sous aucun prétexte il n'y eut jamais 1 lui la moindre velléité schismatique. Un Jésuite chargea d'en faire la démonstration péremptoire ontre ses détracteurs. L'histoire lui donne raison.

L'homme de doctrine.

Serviteur dévoué de l'Eglise et du Pape.

Richelieu homme d'action était aussi un homme doctrine. S'il a voulu que sur sa tombe figurât ne statue symbolique de la doctrine, ah ! ce n'est is de sa part hypocrisie posthume.

La doctrine, la saine doctrine catholique, philo-ophique, théologique, il la connaît, il la possède à nd. Il en écrit avec une étonnante compétence. on *Instruction du chrétien* a été traduite dans utes les langues de l'Europe, en arabe, en turc, jusque dans les idiomes des peuples sauvages de Amérique du Nord. Il a pris part à toutes les ontroverses de son temps, et Dieu sait si elles rent nombreuses, subtiles et scabreuses.

Controverses proprement théologiques, agitées epuis un siècle et qui allaient en remplir un autre, latives au problème de la grâce et de la liberté umaine ; controverses semi-théologiques et semi-olitiques sur l'origine du pouvoir, le droit divin s rois, l'indépendance de ceux-ci dans l'ordre tem-orel, leurs rapports avec le Pontife romain. Ah ! essieurs, n'incriminons pas légèrement l'attitude Richelieu en face de telles questions. Songez ns quelle atmosphère il se mouvait : les deux rédécesseurs de Louis XIII étaient morts assassinés r des fanatiques ; les thèses les plus extrêmes aient en présence ; celle même du régicide trou-it encore des défenseurs ! Considérez la sagesse s directions que Richelieu sut donner aux maîtres Sorbonne, dont il fut vingt ans le proviseur, celle dont il fit preuve dans ses propres écrits, fin sa fermeté à l'égard de ceux dont les in-folio les pamphlets ne pouvaient que troubler l'Eglise l'Etat. Vous devrez conclure que, s'il fut tou-urs un dévoué serviteur du roi, il fut aussi le fils s fidèle de l'Eglise et du Pape. Son gallicanisme ressembla pas à celui des légistes et des parle-entaires.

Du lit où il attend l'instant de rendre ses comptes Dieu, Richelieu peut regarder sans rougir l'image la doctrine qu'il a réclamée pour sa tombe.

L'homme de piété.

Mais l'autre image, la piété, celle qui le soutient ? n'offre-t-il donc à Dieu ? Son geste l'indique : il re son propre cœur. Il a aimé l'Eglise et les âmes dont, grâce à lui, beaucoup sont venues à Dieu. En France, il a ranimé par des missions la foi des campagnes. Hors de France, partout où il a étendu notre empire, il a étendu celui de l'Evangile ; ardent protecteur des missionnaires, religieux et religieuses qu'il envoyait en Asie ou en Amérique.

Plusieurs d'entre vous, Messieurs, ainsi que moi-même, vous êtes allés au Canada ; vous avez visité la vieille cité française de Québec et pénétré dans cet Hôtel-Dieu que tiennent, depuis 1639, les Hospitalières-Augustines de Dieppe. Fondées par la duchesse d'Aiguillon, elle avaient reçu d'elle un portrait du cardinal son oncle. Portrait médiocre, je l'avoue, mais qui fixe impérieusement l'attention : la tête penchée, Richelieu prie avec une telle expression de ferveur qu'on le prendrait pour son mystique confrère, le cardinal de Bérulle.

Richelieu a prié et il a médité. Au moment de quitter ce monde, il demande avec instance que l'on publie son *Traité de la perfection du chrétien*, dont un bon juge a pu dire qu'il semble écrit de la main d'un moine.

Tradition française et chrétienne.

Par l'Académie, Richelieu a contribué à son expansion.

Nul doute, il meurt en catholique croyant, en vrai prêtre, comme il meurt en bon Français. Vraisemblablement lui est-il doux de penser en cet instant suprême qu'à la tradition française et chrétienne il a contribué à donner un merveilleux instrument de propagande : notre langue élevée au rang de langue universelle.

C'est ici, Messieurs, que je rencontre l'Académie.

L'Académie française, c'est le nom que, d'accord avec Valentin Conrart, il a voulu qu'on lui donnât. N'est-ce point significatif ?

Que d'autres se plaisent à regarder une telle fondation comme le caprice d'un lettré vaniteux, plein d'illusions sur ses mérites d'écrivain et d'auteur dramatique.

Qu'on prétende que l'Académie fut surtout pour lui un instrument de règne, un moyen de capter l'opinion, ou tout au moins de détourner des discussions politiques, en les occupant de grammaire et de littérature, de beaux esprits frondeurs.

Un peu de tout cela peut-être, mais ce n'est pas le principal. Elevons-nous de quelques degrés.

Replaçons l'Académie dans l'ensemble de l'œuvre du grand ministre, de cette œuvre nationale qui, en 1635, est déjà singulièrement avancée, l'œuvre de l'unité du pays, l'œuvre de la prépondérance française en Europe et de sa mission civilisatrice dans le monde.

L'unité du pays. Mais l'unité politique et administrative ne sont-elles pas chose éphémère s'il n'existe une certaine unité d'esprit et de pensée ?

La pensée s'exprime par des mots. L'unité de pensée se fait par l'intermédiaire de la langue écrite et parlée. Ayons donc une politique de la langue, s'est dit Richelieu. Que le français recouvre tous les dialectes et tous les patois qui subsistent dans le royaume !

De fait, il a une politique de la langue. Lui qui a touché à tout, a, de sa main, tracé plusieurs programmes d'éducation et d'instruction nationales. Quelle place y tient, sans qu'il oublie d'ailleurs les langues étrangères vivantes, l'enseignement du français !

Encore faut-il que ce français soit une langue correcte, purifiée de toutes scories, une langue

parfaite, capable, à l'égal du latin, d'exprimer toutes les idées, les abstraites comme les concrètes.

Pour promouvoir un tel progrès, de quelle utilité ne serait pas un organe central ? L'abbé de Boisrobert, avec ses confidences sur ce qui se passait chez Conrart, a fait jaillir l'étincelle. L'Académie surgit dans le cerveau de Richelieu : il en décide l'existence.

Le Parlement prend peur et, dix-huit mois durant, refuse d'enregistrer les lettres patentes du roi. Quand il s'y décide, l'Académie est par lui, si j'ose dire, « bouclée » dans sa mission littéraire et grammaticale : rédiger un dictionnaire pour définir les termes et juger les ouvrages que leurs auteurs lui soumettront. C'est tout ce qu'on lui permet.

En apparence, c'est peu, et cependant c'est assez. Là, tout est en germe.

L'Académie se met à l'œuvre ; elle pâlit sur le dictionnaire, dont la première édition ne vit le jour qu'en 1694. La langue se forme et prend des contours nets et arrêtés. Du même coup, l'esprit français se définit lui-même et se précise : il fixe ses qualités de mesure, d'exactitude, de sagesse, qui vont lui gagner la sympathie et la confiance des autres peuples.

La langue et l'esprit de la France, à la suite des victoires de Louis XIV, se propagent dans toute l'Europe. Voilà la tradition française en marche.

Mais la tradition chrétienne ?

La littérature française est une littérature chrétienne. Chrétiens les plus grands penseurs, chrétiens les plus grands orateurs, chrétiens les plus grands poètes. L'Académie du XVIIe siècle compte beaucoup d'ecclésiastiques, et parmi eux quels génies : Bossuet, Fénelon, Fléchier, Massillon !

Suivant la pittoresque expression de M. Gabriel Hanotaux, la France, une fois de plus, « versera la Méditerranée dans les mers du Nord », la Méditerranée, c'est-à-dire la Rome classique et la Rome chrétienne.

On répète souvent que la pensée d'un homme lui survit. Mettons plutôt qu'elle vit après lui et produit de nouveaux fruits, obscurément contenus dans le germe premier. Richelieu avait-il attendu de l'Académie une certaine action sociale, indépendante de celle qui résulte du jeu naturel des esprits et des mœurs ? Avait-il, dans je ne sais quel rêve aperçu l'Académie de M. de Montyon, celle des prix de vertu, et puis l'Académie de M. et Mme Cognacq-Jay, celle des prix de natalité ? Je n'oserais l'affirmer. Mais je suis certain que lui, si vraiment évêque et si vraiment Français, si épris de l'expansion et de la bonne renommée de la France, aurait applaudi à tout ce qui peut lui conserver l'estime du monde et relever la puissance de sa race, sans laquelle son action irait toujours diminuant.

La tradition, interrompue un moment, a été renouée.

Tout cependant évolue ici-bas. Un jour vint, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, où l'Académie, envahie par les idées nouvelles, contribua à les répandre. Elle renia pour un temps l'héritage spirituel et jusqu'à la personne de son fondateur.

La préface de la dernière édition de son *Dictionnaire*, préparée sous l'ancien régime et publiée seulement en 1798, au moment où l'Académie détruite en 1793 renaissait, combien humblement ! sous le nom de seconde classe de l'Institut, — cette préface, dis-je, prétend établir que, plus que toutes les autres Académies, l'Académie française avait contribué à la Révolution. « Sans la République des lettres, affirme l'abbé Grégoire, l'autre n'aurait jamais pu se fonder. » Quant à Richelieu, ose écrire l'auteur de la préface de 1798, en instituant l'Académie, « il n'avait songé qu'à faire des puristes, ce qui prouve qu'il ne savait pas plus ce que doit être un dictionnaire qu'il ne savait ce que c'est qu'une nation ».

Heureusement, Messieurs, il arrive aussi, selon la parole de Mgr Darboy, « que les fils relèvent ce que les pères ont renversé ».

L'Académie a revécu et renoué le fil de la tradition française, celle de Richelieu ; elle en donne aujourd'hui même une preuve.

Au surplus, fût-ce aux heures les plus violentes de la Révolution, la tradition n'avait pas été complètement abandonnée. Les hommes de la Convention et du Directoire étaient des patriotes ; ils ont atteint les frontières que Richelieu avait souhaitées pour la France ; ils n'ont jamais abandonné le protectorat des chrétiens d'Orient.

C'est pour cette tradition qu'ont donné leur vie les héros de la dernière guerre. Ah ! quand, en attendant la mort sur le champ de bataille, ils appelaient leur mère, c'était leur mère selon la chair que leurs yeux voyaient ; mais ils évoquaient aussi le village natal et le clocher qui le domine, leurs deux autres mères, la patrie et la religion.

Il importe de la maintenir contre les assauts actuels.

Aujourd'hui, Messieurs, ces trois mères, patrie famille, religion, toute la tradition, sont de nouveau menacées, et d'un assaut plus terrible que ceux de 1793 et de 1914.

Ecoutons la voix qui s'élève de ce tombeau. Elle nous jette à tous, hommes d'Etat, membres de l'Académie, représentants du haut enseignement simples citoyens, le suprême mot d'ordre, celui de saint Paul à son disciple : *Depositum custodi* ! gardez le dépôt qui vous a été confié ! Et pour y réussir, sachez, sinon à l'égal, du moins à l'image de Richelieu, penser, prier, vouloir, agir !

b) INAUGURATION DE L'EXPOSITION A LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

A l'occasion du troisième centenaire de l'Académie, une exposition consacrée à l'histoire de la Compagnie depuis sa fondation a été organisée dans les salles de la Bibliothèque Nationale. Cette exposition a été inaugurée le 17 juin, à 14 heures par M. Mario Roustan. Le ministre de l'Education nationale fut reçu à son arrivée par le bureau de l'Académie : MM. Gabriel Hanotaux, directeur André Chaumeix, chancelier ; René Doumic, secrétaire perpétuel, ainsi que par M. Julien Cain, administrateur de la Bibliothèque Nationale.

M. Huisman, directeur des Beaux-Arts, et M. Contenot, président du Conseil municipal de Paris étaient parmi les personnalités présentes.

De l'exposition elle-même, voici le compte rendu que donne le Matin (18. 6. 35) (1) :

C'est le portrait d'Armand-Jean Duplessis, cardinal de Richelieu, peint par Ph. de Champaigne, qui est centre d'attraction de l'Exposition du troisième centenai

(1) Dans *la Croix* du 28 juin, on trouvera sous plume de M. DE CHARNAGE, une description détaillée des richesses que contient cette exposition.

l'Académie française inaugurée hier après-midi à la bliothèque Nationale.

Il était d'ailleurs juste que son fondateur, puis son otecteur, reçoive cet hommage du public à la Biblioèque Nationale, dans ce cadre magnifique et contemorain de la fondation de l'Académie.

En s'efforçant de reconstituer un tableau de la vie irituelle de notre pays, cette exposition se propose ıssi de donner un aperçu de ce que l'Académie franise a été dans les trois siècles de son existence. Les ɔètes, en faisant bon ménage avec les savants et les aréchaux, prouvent que la Société s'honore d'admettre ıns ses rangs tous ceux qui illustrent l'intelligence et ıi la servent par l'esprit ou par les armes.

Les portraits des grands soldats, de Villars à Foch à Lyautey, sont groupés dans un même salon. Les iences, le barreau et le clergé occupent d'autres pièces. Pour les compléter et les rendre plus vivants, on groupé en grand nombre des manuscrits, des autoaphes, des imprimés rares, des bibelots et des reliques ıi parlent au sentiment et à notre curiosité.

Protecteurs, bienfaiteurs, hôtes célèbres, tous ceux qui ıt honoré la Compagnie de leur présence, amis, candats malheureux même, critiques, sont les hôtes de exposition.

Enfin, les organisateurs ont réussi à donner une reprététation complète du milieu intellectuel et moral de Académie et à faire ainsi un tableau de son rayonement spirituel et social.

c) RÉCEPTION A L'ÉLYSÉE

Dans l'après-midi de ce même jour, à 17 heures, président de la République et Mme Albert Lebrun cevaient, à l'Elysée, les membres de l'Académie ançaise et les délégués étrangers, venus assister ıx fêtes. Etaient également présents à cette récepon les membres du gouvernement, du corps diploatique et du Parlement.

2° Journée du 18 juin

SÉANCE SOLENNELLE AU PALAIS DU LOUVRE

Du *Temps* (19. 6. 35) :

Dans le palais du Louvre, où elle fut logée par ouis XIV, l'Académie française a tenu une séance solenelle. Assemblée dans la salle des Cariatides, elle a reçu s adresses que les Universités et les Académies, tant ançaises qu'étrangères, lui ont fait remettre par des élégués venus tout exprès de tous les points du monde.

Mais, auparavant, une série de discours ont été proncés. M. Gabriel Hanotaux, son directeur, a pris la parole premier et a prononcé un discours dont on trouvera texte d'autre part.

Au nom des délégués sont venus ensuite rendre homage à l'Académie, en d'éloquentes allocutions, l'écrivain alien, M. Ugo Ojetti ; M. Carrisso, membre de l'Uniersité de Coïmbre ; le duc de Maura, délégué espanol ; M. Paul Hymans, ministre d'Etat et membre e l'Académie royale de Belgique ; Sir Frederic Kenyon, ecrétaire de l'Académie britannique ; M. Charléty, membre e l'Institut, recteur de l'Académie de Paris ; le duc de evis-Mirepoix, mainteneur des Jeux floraux, et M. Dresch, ecteur de l'Académie de Strasbourg.

M. Mario Roustan, ministre de l'Education natioale, a prononcé alors le discours suivant (1).

(1) On en trouvera plus loin le texte.

Un programme artistique et musical a terminé la séance. Des fragments de *Psyché*, de Corneille, ont été interprétés par Mmes Madeleine Renaud, Jeanne Sully, Véra Korène et M. Jean Weber, de la Comédie-Française. M. Albert Lambert dit ensuite un poème de M. Pierre de Nolhac : *L'Académie chez le grand roi.*

La reconstitution de la réception de Thomas Corneille (M. Denis d'Inès), par Jean Racine (M. Dessonnes), avec le concours d'élèves du Conservatoire en académiciens, précéda l'interprétation de fragments de *Castor et Pollux*, de Rameau, par des artistes de l'Opéra, avec l'orchestre sous la direction de M. F. Ruhlmann. [...] »

Nous reproduisons in extenso le discours prononcé par MM. Gabriel Hanotaux et Mario Roustan (Temps, 19. 6. 35) :

Discours de M. Gabriel Hanotaux,

directeur de l'Académie.

Le but de Richelieu en fondant l'Académie.

L'Académie française, qui fut appelée ainsi, selon que Pellisson le rapporte, « parce que ce nom était le plus modeste et le plus propre à sa fondation », a été établie par le cardinal de Richelieu pour la surveillance constante et autorisée de cette faculté qui est le propre de l'homme : l'expression.

Les considérants de l'acte royal qui la crée lui donnent le mandat « de rendre le langage français non seulement élégant, mais capable de traiter tous les arts et toutes les sciences ».

On le voit, c'est vers les diverses manifestations de l'activité et de l'esprit humains que s'élevait la conception et, j'oserais dire, l'intuition merveilleuse de son illustre fondateur.

La précision et la justesse de l'expression ne sont-elles pas, en effet, le signe de l'ordre et de l'harmonie, dans la pensée et dans l'action ?

La famille les essaye sur les tendres lèvres de l'enfance. La société s'établit sur les prescriptions exactes de la loi. Les relations internationales sont réglées par les traités qui concilient les intérêts divers dans la formule stricte de leurs articles. La religion, enfin, qu'est-elle autre chose que l'obéissance à la parole de Dieu : « Le Verbe s'est fait chair » ?

La langue française, à l'époque du grand siècle, s'éleva avec une rapidité singulière au niveau où Richelieu avait voulu la porter. L'académicien Charpentier, parlant des langues en général, déterminait leur progrès d'après ce qui s'était accompli sous ses yeux : « Si l'usage ou le hasard les introduit, c'est la délicatesse du goût qui les purifie, c'est la fertilité de l'imagination qui les rend abondantes ; c'est la noblesse des sentiments qui leur donne de la force et de la sublimité. »

L'hommage des délégations étrangères.

Dans ce palais du Louvre où Louis XIV, après la mort du chancelier Séguier, assigna le domicile de l'Académie française, « ne voulant pas, selon la propre expression d'un contemporain, qu'elle tînt ses assemblées en un autre lieu que dans son propre palais », sous ces voûtes de la salle de Cariatides, réalisation unique d'un de nos plus grands architectes, Pierre Lescot, et devenue l'asile des plus belles œuvres de l'antiquité, l'Académie française, célébrant le troisième centenaire de sa fondation, est heureuse et fière de saluer l'incomparable concours des délégations que les deux continents ont envoyées vers elle pour participer à cet anniversaire.

N'est-ce pas un fait remarquable et d'une autorité singulière que cette coutume répandue maintenant dans tout l'univers que l'humanité confie à certaines élites se recrutant elles-mêmes le soin de veiller à l'œuvre intellectuelle et à l'adaptation du langage à la pensée ? Et n'est-ce pas un fait considérable, et dont nous ne pouvons assez admirer la spontanéité et l'élan, de voir aujourd'hui, rassemblées ici, les délégations de ces corps augustes, accourues pour s'unir à nous en ce jour de communion et de joie ? Quel spectacle, quel encouragement, quelle leçon !

Ces délégations, si nombreuses que je ne puis même tenter de les nommer pour leur dire notre gratitude, vont déposer sur le bureau de l'Académie française les adresses que nous apporte, avec le salut du monde entier, le flot fraternel qui nous pousse à poursuivre notre long voyage. Nous contemplerons leur cortège avec recueillement ; mais, puisque nous ne pouvons les entendre toutes, nous prierons quelques-unes d'elles de parler en leur nom dans nos diverses réunions.

Et, d'abord, dans cette salle des Cariatides, Rome parlera. L'un des plus illustres écrivains de cette Italie, dont nous sommes tous les tributaires, dira l'héritage qu'elle nous a transmis ; il évoquera les services et la gloire qui résonnent dans son nom. Peut-être M. Ugo Ojetti voudra-t-il se souvenir que, tandis que le canon tonnait sur le Carso, nous avons visité ensemble les ruines émouvantes de l'antique Aquileia.

Nous entendrons ensuite la voix de la plus ancienne des compagnies réunies ici : le Portugal parlera. L'Institut de Coïmbre, fondé en 1290, nous dira comment ce pays, reprenant la tâche de la découverte du monde là où Hercule s'était arrêté, sut ouvrir des routes ignorées sur les mers inconnues, à la recherche des terres nouvelles, et comment, pour guider ses marins, il sut capter les signes du ciel.

L'Espagne aussi parlera. Elle a répandu si largement dans l'univers la langue de Cervantes que, dans l'espace immense de cet empire sur lequel ne se couchait pas le soleil, la croix du Christ, plantée par elle, règne encore.

La Belgique se lèvera ; elle apportera le cri de cette terre des embouchures où se déposent les richesses et les tourments de l'Europe, mais où se déploient, pour la paix, la sagesse des neutralités, l'esprit de sacrifice de la conciliation et l'énergie d'un indomptable héroïsme.

Et ce sera l'Angleterre, le plus puissant agent de civilisation qui ait paru sur la terre depuis qu'elle est entièrement découverte. Londres dira la splendeur de la ceinture d'argent qui noue maintenant sur le monde entier la double gerbe de la liberté et de la prospérité.

La France est tout entière dans cette salle, elle vous entoure et vous acclame, membres des délégations étrangères.

Vous entendrez la délégation de cette Université de Paris où Thomas d'Aquin enseigna, dont l'Europe entière connut le chemin, où Dante s'assit, où Richelieu se forma. Toulouse vous apportera l'écho des premières aubades, saluant le jour nouveau, et du doux parler courtois qui ennoblit l'amour. Vous entendrez Strasbourg si cher au cœur de la France, dont le génie plane sur la double rive, tandis que sa flèche perce le ciel.

Dans nos autres réunions, nous entendrons les États-Unis d'Amérique par la voix de l'homme qui personnifie l'esprit international ; nous entendrons le représentant de cette Université Laval, qui, aux terr occidentales, conserve avec une fidélité touchante religion et la langue des découvreurs, Jacques Ca tier, Champlain, Cavelier de la Salle. Nous enten drons le représentant de l'Académie de Copenhag parlant au nom de ces contrées septentrionales où lumière s'attarde si longuement, si magnifiquement sur les eaux.

La France élèvera de nouveau la voix. Nous enten drons Bordeaux, qui entendit Montesquieu ; nou entendrons Lyon, où l'humanisme fleurit sur l restes magnifiques de l'antiquité ; Rouen, qui ne s lasse pas de faire retentir dans le monde son no illustre, Normandie !

Je dois m'imposer la loi de taire tant de haut présences. Mon excuse est le respect de votre temp Cependant, comment ne signalerai-je pas les repr sentants de ces compagnies scientifiques, artistique techniques, relevant soit des enseignements d'Éta soit des enseignements libres : l'École des charte l'École des langues orientales, l'École des art et métiers, les diverses Facultés dont la présenc nous enorgueillit particulièrement, puisqu'elle no autorise à penser que nous n'avons pas tromp les prévisions de l'acte de notre fondation q nous prescrivait « de rendre le langage fra çais capable de traiter de tous les arts et d toutes les sciences ». Le gouvernement de la Répu blique ne voulait pas être absent de cette réunio Une mort soudaine ayant frappé le bien regrett M. Marcombes, son successeur, M. Mario Roustar qui est si populaire dans le monde de l'enseign ment et dans le monde des lettres, a bien vou répondre à l'appel de l'Académie française. No l'entendrons exprimer, au nom du gouverneme de la République, les sentiments qui sont ceux la plus haute tradition française.

L'Académie a rempli sa mission intellectuelle.

Au moment où paraît cette *Grammaire de* *langue française*, si longtemps attendue, et q malgré la vivacité de certains critiques, s'est enlev à près de 200 000 exemplaires, tant elle répond à un besoin, au moment où s'achève la nouvelle é tion du *Dictionnaire de l'Académie* qui paraît cette année même, l'Académie a la conscience s'être appliquée persévéramment à remplir la tâc qui lui était dévolue, et n'eût-elle qu'à s'occup de polir la langue et du choix des mots qu'el aurait répondu, dans la mesure des forces humain à l'appel des générations qui l'ont soutenue de le confiance.

Il y a quelques années, celui que l'âge a désig pour parler devant vous, en l'absence de l'illust écrivain que sa santé retient loin de nous, fut re à Rome par le grand homme d'État qui veille a destinées de l'Italie. La première question qu m'adressa fut celle-ci : « Depuis que vous n'ê venu à Rome, n'avez-vous pas trouvé Rome changé ? — Monsieur le président, lui répondis- *j'ai vu le peuple romain*. » Le président se leva il me dit avec cette simplicité forte qui est to lui-même : « Les mots font beaucoup. »

Oui : les mots font beaucoup ; mais ils ne f pas tout.

Au delà des mots et des paroles les mie agencées, il y a une musique, un rythme, un la gage des sentiments, des passions, des rêves, l'idéal, qui se fait comprendre par l'art, par les so par le sourire, par le geste, et nous n'avons cru devoir laisser ces mystérieuses façons de fa

dre le langage de l'âme en dehors de cette
ielle rencontre.

bord, vous entendrez, bien entendu, des paroles
uises, des paroles admirables, celles qui furent
crées par Racine à célébrer Corneille. Racine,
aître de la lumière, de l'émotion contenue, de
uveraine aisance dans l'entraînement passionnel
ns l'exaltation vitale; Racine, l'écrivain qui,
le précepte de saint François de Sales, a su
ger l'*immodération modérément*. Les acteurs
Comédie-Française vous feront goûter cet art
diction, qui est comme un achèvement, un
nnement de l'expression.

is, ensuite, nous vous demanderons de prêter
bienveillante attention aux scènes qui seront
sentées par les artistes de l'Opéra. Ils exprime-
ce qui ne se dit pas, ce qui se chante, ce qui
ise.

musique, la danse, évoqueront devant vous
ance du grand siècle, et ainsi l'Académie
aise vous consolera de nos trop longs discours
spectacle du rythme et de la grâce classiques
ce qu'ils ont d'inexprimable par les mots.

es prix de vertu en sont le couronnement.

cadémie est encore dans son rôle, agrandi par
ècles, en n'écartant pas le souci de veiller sur
fable et l'impondérable. En effet, de hautes
rosités lui ont confié la mission de rechercher,
la nation française, des mérites différents de
qui relèvent de l'effort intellectuel. M. de Mon-
lui a remis le soin d'attribuer chaque année un
fondé « en faveur d'un Français pauvre qui
fait l'action la plus vertueuse »; d'autres géné-
fondateurs l'ont suivi et ont multiplié des prix
nés aux actes de dévouement et de courage.

sont nos prix de vertu. La vertu se fait rare,
-on naguère. Et, pourtant, les candidats à nos
ne manquent pas. Nous aurions plutôt l'em-
du choix. Mais la vertu ne fait pas de bruit.
n'appartient pas à la publicité. Et nous sommes
résence de cette noble difficulté d'avoir à cher-
les actes de vertu au fond de l'humilité qui les
e aux regards inattentifs. Cette attention, nous
ortons chaque année à bien choisir, et ce choix,
une logique supérieure, achève et couronne
mission intellectuelle.

et Mme Cognacq-Jay ont fondé d'autres prix
importance sans seconde pour aider et encou-
les familles nombreuses. Et n'est-ce pas une
preuve de la confiance faite à l'Académie que
i fournir les moyens de distinguer et d'honorer
amilles sur lesquelles s'appuient la force et
nir de la nation ?

L'Académie conserve les traditions
s ne répugne pas aux créations nouvelles.

nsidérez, Messieurs, combien ces tâches variées,
ultipliant le long des siècles, honorent notre
pagnie. Dites-vous qu'ici tout près, dans notre
France, et au loin, sur ces terres nouvelles
ont accru son territoire et doublé sa population,
l'étranger enfin, dans les plus hautes maisons
ns les plus humbles chaumières, on s'applique
ude, à la leçon, à la répétition de cette langue,
tte littérature, que trois siècles de création dis-
nue n'ont cessé d'accroître, de développer, de
iveler sans cesse, pour assurer et grandir le
p de la civilisation chrétienne, méditerranéenne,
européenne. Des rives du Jourdain aux rives du Tibre
et aux rives de la Seine, la leçon se transmet.

Elle est écoutée ! Non seulement elle conserve ses antiques traditions, mais elle s'applique aux créations nouvelles qui vont sans cesse s'élargissant et se surpassant à toucher au miracle. Les transitions se font sans heurt : l'expression va de pair avec les réalisations les plus hardies et les plus imprévues. L'acquis antérieur n'alourdit pas la découverte qui l'emporte dans son bagage. L'âge de la vitesse n'a pas à rompre les vieux cadres de la réflexion et de la méditation. Tout au contraire, il s'y nourrit et se repose, en quelque sorte, dans sa chambre obscure.

Nous sommes des grammairiens. Mais nous ne sommes pas que des grammairiens. Et quel honneur pour nous de voir tant de noblesse, de puissance et d'expérience se réunir ici pour célébrer le souvenir de notre fondateur, de ce visionnaire de la grandeur par l'ordre que fut le cardinal de Richelieu, de ce grand ministre qui, parmi tant d'autres soucis, qui s'appelaient alors comme ils s'appellent aujourd'hui la politique, a créé notre Compagnie, l'Académie française, pour assurer par delà les siècles aux efforts désintéressés du travail intellectuel une gloire pure et intangible parmi les œuvres de l'humanité !

Discours de M. Mario Roustan.

ministre de l'Éducation nationale.

Mon éminent ami M. Gabriel Hanotaux a, tout à l'heure, en termes émouvants, rendu le juste tribut de notre tristesse et de notre amitié douloureusement frappée, à la mémoire de mon prédécesseur au ministère de l'Éducation nationale, le Dr Marcombes. De tout cœur, je m'associe à ses paroles.

Messieurs, dans cette cérémonie du tricentenaire de l'Académie, que nous célébrons aujourd'hui, il semble qu'un point doive attirer tout d'abord notre attention. Trois cents ans ! Que cette Académie est jeune ! Ne vous paraît-il pas avec moi qu'on ne conçoit pas qu'elle n'ait toujours existé ? L'immortalité de ses membres y est bien pour quelque chose.

Tous ces noms dont pas un ne mourra,

que c'est beau ! C'est l'un des vôtres, Messieurs, qui a écrit ce vers. Je ne suis pas sûr qu'il n'avait pas voulu y mettre quelque malice. Mais il le situe — et ses personnages — à l'époque la plus ancienne de l'Académie. Et l'ironie légère, fine, spirituelle sans être méchante, n'est-elle pas de tradition dans votre maison ?

Pour nous, félicitons-nous, en tout cas, de vivre — bien par hasard — la minute où le chiffre rond de ses années lui vaut un public et universel hommage.

Hommage du gouvernement.

Indépendance et esprit de continuité.

Il nous est précieux de [le] lui rendre au nom du gouvernement de la République, de cette République qu'elle a vue naître, à l'éclosion de laquelle elle a sans doute contribué, puisqu'il est avéré que la connaissance et l'art « et tant de talents divers » engendrent toujours la liberté. Le progrès social n'est pas un parti pris. C'est l'évolution naturelle des esprits et des cœurs. Et l'Académie, créée par Richelieu afin d'illustrer de ses représentants illustres la langue française et toutes les manifestations de sa beauté, n'eut qu'à rester elle-même pour s'adapter à tous les régimes.

Elle fut, elle est et restera toujours indépendante. Parmi tant de bouleversements divers, tant d'événements, heureux ou graves, l'Académie demeure. On imagine fort bien quelque vieil académicien — ou quelque jeune, mais peut-être les plus âgés sont-ils les plus fidèles ? — se rendant quelque jeudi quai Conti, sous le soleil de juillet 1830, dans le rougoiement des incendies de la Commune ou parmi les éclatements d'obus, en se glissant le long des murs, pour aller travailler à quelque dictionnaire...

Indépendante devant le danger, l'Académie l'est aussi devant le pouvoir — quel qu'il soit — devant tous les pouvoirs. Ne puis-je citer ici une phrase de l'homme « droit et adroit entre tous », du secrétaire perpétuel Charles Pinot-Duclos qui a si jalousement défendu vos prérogatives : « L'Académie n'a heureusement que de légers droits de présence qui ne peuvent exciter personne. »

Je crains, Messieurs, que vos jetons n'aient guère augmenté.

Mais je suis bien sûr que, davantage encore, vous avez conservé en vous toutes les qualités et tous les devoirs des époques passées.

Vous avez également maintenu vos traditions. Nous n'avons pas changé non plus à votre égard. Il serait difficile de connaître si c'est l'Académie qui prend nos ministres ou si c'est nous qui les lui donnons ? Mais toujours elle nous les rend parés d'un lustre nouveau.

Et l'énumération serait longue, que je veux borner à la seule évocation déférente de deux grands hommes qui furent des vôtres et qui furent des nôtres, qui vous illustrèrent comme ils nous illustrèrent, le président Raymond Poincaré et le président Louis Barthou.

Cette continuité, Messieurs, est un des symboles de votre Société. Mais elle est aussi une des vertus de notre race. A ce titre, encore, vous incarnez le visage de la France. Et il est juste que le gouvernement de la République, que la France, entourés aujourd'hui des représentants les plus grands des plus grandes sociétés étrangères, vous apportent un salut fait de gratitude et de respect.

b) RÉCEPTION A L'HOTEL DE VILLE

La municipalité parisienne a donné le 18 juin, dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville, un dîner suivi d'une réception. Au cours de cette dernière, M. Georges Contenot a salué les hôtes éminents de la cité :

Conscient — a-t-il dit notamment — du prestige et de l'autorité que vous conférez à Paris, le Conseil municipal vous a voué une vive estime et vous garde une profonde reconnaissance. Les rapports personnels qui unissent la municipalité à votre Compagnie sont d'ailleurs authentiques et anciens. Valentin Conrart, votre ancêtre spirituel, dont je rappelais la naissance non loin de mon cher quartier Saint-Martin, était de vieille famille édilitaire. Petit-fils d'un échevin de Valenciennes par son père, il descendait par sa mère d'un membre de l'échevinage parisien, Valentin Targer...

Et il a conclu :

Depuis trois siècles, l'Académie française a su attirer à elle nos plus hautes valeurs sociales comme nos plus grandes réputations littéraires.

Le feu qui brille sous la coupole anime un des plus lumineux, des plus agréables et des plus prestigieux foyers spirituels de la cité.

Au nom du Conseil municipal, au nom de mes concitoyens, je salue en votre Compagnie le premier salon de Paris, le Conservatoire des plus nobles traditions France, la plus illustre Académie du monde.

Prenant ensuite la parole, M. Achille Vill préfet de la Seine, a rendu un éloquent homm à l'Académie :

Votre illustre compagnie n'a pas coutume de passer ponts, encore moins de siéger place de Grève. La V de Paris notera dans ses fastes qu'il vous ait plu recevoir chez elle quelque chose de l'hommage que France vous décerne et que le monde a tant de ratifié.

A la vérité, vous sentiriez vous-même ce qu'il pour y avoir d'incomplet dans notre hommage si vous retrouviez la nuance d'obligation particulière d'une so de patriotisme local. Dans l'ordre des choses de l'esp l'orgueil parisien ne laisse pas de se sentir mieux qu hôte, un peu moins qu'un propriétaire, beaucoup qu'un spectateur. Jaloux de son climat intellectuel, fo sur tant de siècles de primauté, il attarde sur les gran institutions qui le fixent un regard où il entre pour moins autant de complaisance attendrie que de resp quelque chose comme une fierté citadine, où revit souvenir d'un passé glorieux.

Il ne saurait se dérober à cette impression intime pénétrante, celui qui, passant un beau soir d'été notre vieux pont du Carrousel, voit s'ouvrir devant le magnifique paysage du fleuve et de la Cité, où s'ordonne comme par un miracle de spontanéité famil et de grâce simple. Le long des hautes frondaisons berges et des eaux miroitantes, l'histoire jaillit ainsi dire de toute part, des flèches des églises et tours, des frontons et des dômes. Heureux panorama l'intelligence aussi, dont les pentes de la montagne Sai Geneviève forment le fond, que le Louvre encadre où se détache, avec tant de mesure et de proporti la célèbre coupole académique.

C'est M. Gabriel Hanotaux qui a répondu deux orateurs. Il proclame la fierté de l'Acadé de pouvoir se dire parisienne :

C'est sans doute un Parisien, le plus grand de les Parisiens, dont nous célébrons aujourd'hui les ser et la gloire dans l'Hôtel de Ville de Paris. Je dis, doute, par un joli euphémisme de notre langue : ce n'est pas tout à fait sûr.

Richelieu lui-même, quand on l'interrogeait au de son lieu de naissance, donnait des réponses différe selon ses interlocuteurs : aux Parisiens, il déclarait i riablement qu'il était né à Paris, et aux Tourange non moins invariablement, il disait qu'il était né à Ri lieu. Ce sont les jeux de la politique...

Quoi qu'il en soit, le futur cardinal est Parisien famille, de volonté et de cœur. Il s'est voulu Paris et nous l'acceptons comme tel...

L'Académie française, fondée par Richelieu, est toute parisienne. L'acte de sa fondation est daté de « au mois de janvier de l'an de grâce 1635 ». Et ment pourrait-elle ne pas être parisienne ? La conço naissant ailleurs, se développant ailleurs, vivant ail que sous la coupole, logée ailleurs, sous l'ancien régi que dans le palais de nos rois, fêtée aussi magnifi ment que vous le faites, Messieurs, dans l'Hôtel d bonne Ville de Paris ?

Il fait de cette « bonne ville » le charmant p gyrique que voici :

Ce génie de Paris, de quoi est-il fait, sinon du de nos provinces qui font, de la grande ville, le de leur rassemblement ? Paris n'est pas un être replié sur soi-même, c'est un être collectif s'il en c'est une capitale, c'est-à-dire une tête inhibée con ment de l'afflux du sang de la France entière. Un

erbe est non moins formel à ce sujet ; on disait aris est près Pontoise », ce qui signifiait que, sans oise, il n'y aurait pas de Paris.

puis, il y a l'esprit de Paris. Le Paris de Malherbe les Halles, mais il avait aussi les Précieuses. Il vait alors et il y a encore les salons, les théâtres, cafés, l'Université, la vie particulière et la vie ique.

dirai le tout d'un mot : il y a la rue, à r cette déambulation perpétuelle des Parisiens se ant à leurs plaisirs, à leur travail, à leurs réunions, urs querelles, au va-et-vient journalier qui se saisit promeneur pour lui injecter par les yeux, par les les, ce venin délicieux, exquis, inguérissable, mais fiant tant qu'on peut le supporter, l'air et les façons Paris.

y a l'esprit de Paris ; il y a la liberté de Paris. s est une province immense qui s'est entièrement rrassée de la servitude provinciale. La province vit l'empire d'un « on-dit » effroyablement exigeant les autres. Tout le monde passe sa vie à surveiller le monde et à tâcher de se dérober à la curiosité tout le monde. Le geste de la province est : le t sur les lèvres. Comment apprendre à parler quand aut se taire et feindre d'être sourd, si l'on ne s'en- qu'en criant ?

r, Paris a inventé une façon de parler qui lui est ore et qui met à l'abri de l'un et de l'autre excès : le mot à l'oreille. Ce qu'on se dit en secret et circule secrètement de bouche en bouche dans un minime auditoire qui l'a saisi et ne l'a pas entendu. t c'est ainsi que la confidence parisienne construit à voix ce chapitre de la grammaire française divisé en x tableaux : *ce qui se dit, ce qui ne se dit pas.* si une action, un caractère, un homme est jugé ; pièce réussit ou tombe, un livre est lancé ou périt, ministère tient ou est renversé. Paris a parlé. Il é en nuance, en finesse même par son silence *etiam mutu.* Il travaille sans cesse au dictionnaire. Mais il ravaille lentement.

y a le parler de Paris, il y a l'esprit de Paris ; a le cœur de Paris. Paris ne connaît pas la haine. is, c'est bon accueil, hospitalité joyeuse et familière. n'y a pas d'étrangers pour Paris. Comment ne serait-il aussi accueillant pour les idées et pour les mots il l'est pour les personnes et pour les choses ?

3° Journée du 20 juin

RÉCEPTION DU MARÉCHAL FRANCHET D'ESPEREY

La réception du maréchal Franchet d'Esperey, le 15 novembre dernier en remplacement du réchal Lyautey, faisait partie du programme des .

Cette cérémonie eut lieu le 20 juin et revêtit un it particulier du fait de la présence des délégations angères, ainsi que de celle du chef de l'Etat, accompagnait Mme Albert Lebrun. M. Mario ustan, ministre de l'Education nationale, y assis- également. M. Léon Bérard, garde des Sceaux, le même jour que le maréchal Franchet d'Es- rey, mais non encore reçu, avait pris place mi ses confrères.

L'illustre récipiendaire, qu'assistaient ses deux rains, M. Gabriel Hanotaux et le général Pétain, nonça un bel éloge du maréchal Lyautey. Abel Bonnard, directeur de l'Académie, lui ondit.

Le texte intégral de ces deux discours sera publié ns un prochain numéro.

b) DINER AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Les fêtes du tricentenaire se sont terminées par un dîner offert au Quai d'Orsay, auquel ont assisté le président de la République, les délégués des Académies étrangères et une nombreuse assistance du corps diplomatique, des lettres et de la politique. Nous reproduisons ci-après le compte rendu donné par le Temps (22. 6. 35) :

Le président de la République a assisté, hier soir, au dîner offert, au ministère des Affaires étrangères, en l'honneur du tricentenaire de l'Académie française. Une brillante assistance, parmi laquelle on remarquait les délégués des académies étrangères, prit part à ce dîner. Au dessert, plusieurs discours furent prononcés.

Discours de M. Gabriel Hanotaux

M. Gabriel Hanotaux, directeur de l'Académie, après avoir remercié M. Albert Lebrun de l'honneur qu'il faisait à l'illustre compagnie, célébra, en s'adressant plus particulièrement aux délégués étrangers, le sang-froid, la belle humeur de la France et « sa mobilité essentielle et ainsi toujours fidèle à elle-même puisque c'est la façon dont elle pratique la stabilité ». Ayant fait allusion à la « crise » et aux maux dont nous souffrons, M. Gabriel Hanotaux dit son espoir en ces termes :

« Disons-nous, Monsieur le Président de la République, devant vous, fils d'une frontière tant éprouvée, mais toujours renaissante et toujours plus attachée et plus chère à la mère patrie, à la terre des Barrès, des Poincaré, des Lyautey, que la mission de la France et de la République dans le monde, malgré tant d'épreuves, ne cesse pas de s'accomplir. En dépit de ces mauvaises paroles que fomentent des passions pas toujours désintéressées, la France ira droit devant elle et suivra son chemin. Sous vos auspices, Monsieur le Président, elle saura recouvrer les sentiments d'union et de camaraderie enthousiaste qui la soutenaient hier encore ; elle contribuera par sa fermeté, sa compréhension et sa plasticité politique à empêcher, par les ententes collectives et particulières, le retour de ces malheurs affreux dont l'humanité entière a l'appréhension et l'horreur ; elle saura achever la restauration de notre richesse nationale et de notre crédit, sans oublier que la fortune de la France a toujours servi à la prospérité universelle et aux grands progrès réalisés sur la planète ; elle saura enfin poursuivre l'activité missionnaire, qui est son œuvre propre et par laquelle des territoires et des peuples sans nombre, enfoncés hier encore dans la plus noire barbarie, ont pris rang avec elle et par elle dans le cortège total de l'humanité civilisée. Nos tâches sont toujours instantes ; nous y travaillons sans relâche, en comptant sur l'avenir.

» L'avenir ! Ne voyons-nous pas monter vers nous les rangs pressés de cette belle jeunesse, née après la guerre et qui va remplir les vides creusés au sein de nos population ? Ces frais visages nous entourent, ces adolescents sont des hommes ; ces beaux courages nous pressent de les attacher à leur devoir. Avec quelle joie nous leur céderons la place !

» Vous les connaissez, Monsieur le Président, vous les visitez, vous les encouragez. Or, ils sont là — un peu là. Ils n'ont pas besoin qu'on les excite par des ordres impérieux ou des mesures rigoureuses. Nous savons, nous, les pères et les aïeux, que la France peut compter sur eux, sur leur volonté libre et sur leur ardeur réfléchie. Ils sont fermes, renseignés, déjà éprouvés. Ils savent qu'il faut travailler, supporter, souffrir. Ils sont décidés, désintéressés, laborieux ; ils sont fiers. Ils ne se laisseront pas faire. Ce sont nos enfants ; c'est la France. »

En terminant, M. Gabriel Hanotaux leva son verre à l'avènement de ce bien exprimé par le plus beau mot de notre dictionnaire : la paix.

Les vœux des délégués étrangers.

Après le discours de M. Gabriel Hanotaux, la parole fut donnée aux délégués étrangers.

M. Ugo Ojetti, de l'Académie royale d'Italie, célébra notamment la concorde entre la France et l'Italie, base de la civilisation latine.

M. Hans Friedrich Blunck, délégué allemand, apporta l'hommage de l'Allemagne intellectuelle à la France et célébra la concorde européenne.

M. Gaillard de Champris, délégué de l'Université Laval de Québec, rappela avec quelle vigilance l'Université Laval de Québec veille sur ses traditions françaises, « seules capables d'assurer à l'homme une culture vraiment humaine ».

M. Ostrup, recteur de l'Université de Copenhague, félicita notre pays d'avoir su sauvegarder en toute circonstance son indépendance et de s'être montré fidèle à sa devise de liberté.

Les délégués français.

M. Courteault, le premier, évoqua l'histoire de l'Académie des sciences, lettres et arts, de Bordeaux, au nom de laquelle il parlait, ses liens avec l'Académie française, à laquelle l'unirent au XVIIIe siècle Montesquieu et tout récemment Camille Jullian.

M. Lirondelle, qui parla ensuite comme recteur de l'Académie de Lyon, voit dans l'Académie française le modèle des sociétés de pensée, un foyer inextinguible d'universalité.

Enfin, M. Henri Hie, président de l'Académie de Rouen, se faisant l'interprète de toutes les académies de province, a apporté, avec leurs hommages à l'Académie française, leurs remerciements. Il a loué la compagnie fondée par Richelieu des missions qu'elle a accepté de remplir, de son indépendance à l'égard des pouvoirs publics, exemple fécond dont s'inspirent toutes les académies, fondées sur son modèle.

Discours de M. Albert Lebrun

Le président de la République dit en commençant sa joie de participer aux fêtes de l'Académie, puis il ajouta :

« Je ne saurais oublier, en effet, que, successeur du roi et de l'empereur, le président de la République est le protecteur de l'Académie française. Elle a toujours été et demeure un corps de l'Etat. Vous êtes même logés par ses soins. Cette coupole dont à bon droit vous êtes si fiers, que vous avez à jamais illustrée et dont le haut renom s'étend grâce à vous jusque dans les cinq parties du monde, vous a été concédée par les pouvoirs publics à titre provisoire. Il est vrai que l'on sait de reste en France ce que cela veut dire.

» Je ne puis ignorer non plus les privilèges que me confère ma fonction. L'article 1er de vos statuts n'affirme-t-il pas que « personne ne sera reçu qui ne soit agréable » à monseigneur le protecteur » ?

» Sans doute, vous avez laissé tomber en désuétude le vieil usage qui voulait qu'avant une élection vous alliez solliciter le roi de vous donner « ses ordres ». Mais je signe toujours le décret qui confirme chacun de vos choix. Je puis pourtant rassurer les candidats de l'avenir en disant que, pas plus que Napoléon ne voulut s'opposer à l'élection de Chateaubriand, tout en lui interdisant, ce qui est pire peut-être pour un académicien, de prononcer son discours de réception, je ne me sens de disposition pour user de mon droit de *veto*.

» Je n'ai garde par ailleurs de méconnaître les obligations corrélatives que m'assigent mes droits à votre égard. Il appartient au chef de l'Etat d'élever à son tour la voix dans le concert unanime de compliments qui, de toutes parts, montent vers vous en ces jours anniversaires, et de vous adresser les éloges et les rem ciements que vous méritez pour la façon dont vous re plissez dans notre vie publique votre double mission à fois sociale et littéraire. »

M. Albert Lebrun fit ensuite un vibrant éloge de « vigilante et constante sollicitude » de l'Académie p la défense de la langue française.

BIBLIOGRAPHIE

Précis de sociologie, par A. LEMONNYER, O. P J. TONNEAU, O. P., et R. TROUDE. — Un v 22 × 14 cm. de 504 pages. Prix, 25 fran Publiroc, Marseille. 1935.

« Dans son introduction, le R. P. Delos veut d'ab définir la sociologie. C'est, nous dit-il, une science pu ment théorique, d'observation. Elle se contente de clas les faits sociaux (institutions, mœurs, lois, habitudes et de les expliquer par leurs causes, qui ne sont d'ordre individuel, mais viennent du but commun, réactions mutuelles, de l'influence du milieu... La so logie ainsi comprise enregistre seulement ce qui elle ne se prononce pas sur ce qui doit être. Elle n donc pas normative. A sa suite, utilisant ses donn et ses observations, une autre science (ou un art) préoccupe de passer à la pratique, d'organiser la soci au mieux des intérêts collectifs, du bien commun. C science sociale, politique, distincte de la sociologie, d de toute évidence, se préoccuper de la morale. Mais aurait tort de mêler les notions et d'inscrire au com de la sociologie une tâche qui n'est pas la sienne.

» Nous croyons que cette discussion, déjà ancien est plutôt verbale. Il importe, en effet, de disting soigneusement deux aspects, deux temps dans l'étude la sociologie. Le premier correspond au stade d'obse tion sur ce qui fut, ce qui est. Le second envisage qui devrait être. Mais, dans ces recherches humaines paraît bien difficile — et sans doute assez inoppo — de séparer complètement ces deux domaines pour affecter à deux sciences distinctes. Les données théoriq une fois connues, conduisent naturellement aux app tions. Et ceux-là qui ont proclamé la division abs — tel Durkheim — sont parfois les premiers à n'en tenir grand compte par la suite.

» Quoi qu'il en soit, les auteurs du *Précis de sociol* ont voulu conserver cette barrière. Ils se proposent dire seulement ce qui est. Nous n'avons pas à chica leur droit d'en agir ainsi. Tout au plus pouvons-n signaler une conséquence. Le plan de leur œuvre, d'ailleurs une déclaration explicite de la préface, mont que ce livre suit, au moins de loin, le programme sociologie imposé officiellement à certaines études e certains examens. Mais ce programme, et plus encore commentaires qui l'ont vulgarisé, ne se sont pas bor aux observations théoriques. La sociologie est par eux d'après le titre même qui l'introduit dans les cla — « appliquée à la morale et à l'éducation ». Il résulte que le *Précis de sociologie* ne recouvre pas même terrain que les livres ou les manuels auxq nous venons de faire allusion.

» En revanche, il s'espace sur plusieurs autres régi qu'il explore avec une diligence érudite. La caract tique de ce nouveau volume est l'importance qu'il acc à la préhistoire, à l'ethnologie, dans les questions de famille, de la religion. La science du regretté P. Lem nyer a ici marqué son empreinte. Le P. Tonneau la même méthode en ce qui concerne la product la propriété...

» Cette ampleur limite parfois la place aux problè de sociologie que posent les civilisations plus moder Ce n'est pas à dire qu'ils soient négligés, dans l'ensem Et les pages, notamment, que consacre à la nation l'Etat, aux relations internationales, la plume M. Troude, le distingué professeur du lycée de Ro ont toute l'étendue et la compétence requises.

» Bref, il y a, dans ce *Précis*, beaucoup de notions, fr de sérieuses recherches, et qui seront utilement m nayées. — HENRI DU PASSAGE. » (*Etudes*, 5 nov. 1934.)

…pertoire pratique de droit civil et ecclésiastique *(fascicule 12)*

Bibliothèques

Index alphabétique.

… — Les bibliothèques sont officielles (1) ou …es.

I. — Bibliothèques officielles.

… — Il est à peu près impossible de donner … classification complète et précise des biblio…ues officielles. Elles dépendent de l'Etat, des …tements, des communes ou des établissements …ics, comme les Chambres de commerce. Les … sont absolument publiques, leur accès ouvert …us sans autorisation particulière ; les autres … réservées aux membres d'une assemblée, d'un …s, comme les bibliothèques des Chambres ou …orps judiciaires.

… peut les diviser, d'après leur but, en trois …ories :

… Les *bibliothèques d'étude*, qui s'adressent … travailleurs intellectuels, érudits, spécialistes … : Bibliothèques Nationale, Sainte-Geneviève, de …enal) ;

… Les *bibliothèques administratives*, dépendant …services publics, dont elles sont un des organes …onctionnement (ministères, Chambres de com…ce) ;

… Les *bibliothèques pour tous*, qui fournissent …rand public le moyen de se distraire, s'instruire … renseigner.

A) Bibliothèques d'étude.

… — Pour orienter leurs recherches, les travail…s intellectuels consulteront avec fruit l'*Index …ralis*, publié chaque année sous la direction de …R. de Montessus (éditions Spes). Ils y trouveront …nombreux renseignements : l'adresse des prin…les bibliothèques de France et de l'étranger, leur …ctère, les conditions d'entrée, etc. Ils pourront …re user de l'*Annuaire des Bibliothèques et des …ives* (Paris, Champion, 1927).

…) On dit aussi : bibliothèques publiques, expression qui … prêter à confusion, désignant encore la catégorie des …iothèques pour tous.

S'il est impossible de donner une nomenclature des bibliothèques d'étude, il est utile de présenter trois groupes principaux : la réunion des bibliothèques nationales, les bibliothèques universitaires et les bibliothèques municipales classées.

a) *La réunion des bibliothèques nationales.*

4. — Un décret-loi du 28 décembre 1926 a décidé, dans un but de réorganisation et d'économie, que les bibliothèques nationales de Paris (Bibliothèques Nationale, Mazarine, Arsenal, Sainte-Geneviève, Guerre) formeraient la réunion des bibliothèques nationales. La réunion est investie de la personnalité civile et dotée d'un budget spécial. L'administration proprement dite reste particulière à chaque bibliothèque, tandis que les dépenses de matériel sont concentrées. Un Comité consultatif de hauts fonctionnaires examine les listes d'acquisitions faites par les divers départements, centralise les achats et en apprécie la coordination.

Les bibliothèques nationales sont alimentées par des acquisitions (en 1932, 665 502 francs pour les acquisitions et reliures) et par le premier exemplaire du dépôt légal (13 013 en 1932).

Le personnel scientifique (conservateurs et bibliothécaires) possède une haute culture attestée par les diplômes exigés. Les candidats doivent être pourvus soit du titre de docteur ès lettres ou ès sciences (diplôme d'Etat), d'agrégé, d'archiviste-paléographe…, soit de deux des titres suivants : licence ès lettres ou ès sciences, diplôme de l'Ecole du Louvre, doctorat d'Université, en droit, en médecine, etc. La nomination est faite par arrêté ministériel, sur proposition du Comité consultatif des bibliothèques nationales. Le candidat est titularisé après un an de stage.

La Bibliothèque Nationale comprend quatre départements : Imprimés, Manuscrits, Médailles et Antiques, Estampes, auxquels s'ajoute la Bibliothèque Mazarine, rattachée à la Bibliothèque Nationale par le décret du 4 décembre 1930. L'admission à la salle de travail des Imprimés est subordonnée à la possession d'une carte d'entrée délivrée par le secrétariat, qui examine les titres des personnes qui la sollicitent. Si la documentation cherchée peut être facilement trouvée dans une autre bibliothèque, l'autorisation est refusée, à cause de l'encombrement de la salle. En effet, le département des Imprimés dispose de 308 places, alors que près de 18 000 personnes y ont régulièrement accès de droit.

La Bibliothèque de l'Arsenal renferme surtout des ouvrages d'histoire littéraire. La Bibliothèque-Musée de la Guerre a pour objet tout ce qui se rapporte à la guerre ; une Bibliothèque de documentation internationale contemporaine lui est annexée et contient les ouvrages et revues intéressant la vie économique et sociale considérée d'un point de vue politique et international. Les Bibliothèques Mazarine et Sainte-Geneviève sont encyclopédiques en principe, mais elles offrent surtout aux étudiants et aux lettrés de bonnes conditions de travail. L'entrée des bibliothèques autres que la Nationale est ouverte à toute personne munie d'une carte d'identité. (Pour les adresses, consulter le *Bottin* I, 3.)

b) Bibliothèques universitaires.

5. — Elles s'adressent aux membres de l'enseignement supérieur et secondaire et aux étudiants. Toute personne peut y être admise avec l'autorisation du recteur et, en fait, en prenant une inscription.

On trouve dans les règlements propres à chaque bibliothèque un plan général et des dispositions communes. Elle est placée sous l'autorité du recteur chargé de l'administration et de la discipline. Il est assisté par une Commission dont les membres sont élus par les assemblées des Facultés. *Choix des livres :* la Commission seule choisit, elle a toute liberté d'acquisition dans les limites du budget (Circ. 20 nov. 1886).

c) Bibliothèques municipales classées.

6. — Ces bibliothèques possèdent des dépôts d'Etat dont voici l'histoire. Pendant la période révolutionnaire, la Constitution civile du clergé et la confiscation des biens d'émigrés mirent entre les mains de l'Etat environ 7 millions de volumes et des collections précieuses, « d'incomparables richesses littéraires et scientifiques » : monuments paléographiques, manuscrits, peintures, exemplaires uniques, etc. La Convention les attribua aux Ecoles centrales, puis, à la dissolution de celles-ci, un arrêté consulaire du 8 pluviôse an XI les mit *à la disposition et sous la surveillance des municipalités*. Au cours du XIXe siècle, les municipalités négligèrent ces dépôts pour deux raisons. D'abord s'ils possédaient une grande valeur historique, ils n'intéressaient qu'un public spécial et restreint, le même qui fréquente *les archives départementales* (fonds d'une provenance et d'une constitution identiques). Ensuite leur importance n'était pas fonction de celle des villes qui les détenaient (ainsi Carpentras et Albi possèdent une bibliothèque classée). L'Etat s'efforça de les sauvegarder par l'ordonnance du 22 février 1839 qui institua des Comités d'inspection nommés par le ministre de l'Instruction publique et le décret du 1er juillet 1897 qui imposa aux villes l'obligation de les faire gérer par un bibliothécaire diplômé.

7. — Ces dépôts réclament la direction d'un conservateur spécialisé, sans lequel ils restent des labyrinthes sans fil d'Ariane. Sauf dans les très grandes villes, c'est une charge trop lourde. La loi du 20 juillet 1931 (*D. P.*, 1932, 4. 21) a substitué en partie l'Etat à la commune. Cette loi répartit les bibliothèques municipales en trois catégories. Les bibliothèques de la première catégorie, qui forment les bibliothèques classées proprement dites (37 d'après le règlement d'adm. publ. du 29 avril 1933, *J. O.*, 30 avril, p. 4521), sont dirigées par des bibliothécaires, fonctionnaires de l'Etat, choisis par le ministre de l'Education nationale sur une liste de trois candidats présentés par le maire. La Commission de l'administration générale, départementale et communale du Sénat a voulu ménager par cette présentation l'autorité municipale. Les villes participent à leur traitement dans une proportion de 40 à 60 %.

Les candidats aux fonctions de bibliothécaires et de bibliothécaires adjoints doivent, avant d'être présentés par le maire, demander leur inscription sur une liste arrêtée par le ministre de l'Education nationale. Ils doivent justifier 1° d'un titre d'archiviste paléographe, d'une agrégation, d'un doctorat ou d'une licence ès lettres ou ès sciences ; 2° d'un diplôme technique de bibliothécaire. Par mesure transitoire, le décret du 29 avril 1933 accorde le droit de demander leur inscription sur la liste aux titula[ires] d'un simple certificat d'aptitude aux fonction[s de] bibliothécaire universitaire ou municipal.

B) Bibliothèques administratives.

7 *bis.* — Les bibliothèques administratives [sont] en général spécialisées. Leur fonds d'ouvrages ou [de] périodiques répond aux besoins particuliers de [l'or]ganisme auquel elles sont rattachées. Toutefoi[s il] arrive fréquemment que leurs ressources débor[dent] largement le cadre des travaux des divers ser[vices] qu'elles sont chargées de documenter. Elles son[t en] général ouvertes au public, moyennant autorisat[ions] spéciales et individuelles délivrées sur indication [des] titres ou justification de la nature des recherch[es à] effectuer.

C) Bibliothèques pour tous.

8. — On les nomme plus généralement bi[blio]thèques *populaires*, mais cette dénomination ser[ait] restrictive et quelquefois péjorative — ou encore bibliothèques *publiques*. Ce sont des éta[blis]sements qui assurent la *lecture publique*. A[dmi]nistrativement ils n'entrent pas dans un syst[ème] général. Il n'existe pas un service national d[e la] Lecture et de la Documentation publiques, en fa[veur] duquel un courant s'est fait, il y a quelques an[nées]. Chaque établissement ou, au plus, chaque [com]mune forme, par rapport à la lecture publi[que,] une cellule indépendante.

9. — Elles comprennent les bibliothèques urba[ines] populaires et les bibliothèques scolaires.

a) Bibliothèques urbaines populaires.

10. — Ce sont des bibliothèques que les [villes] entretiennent à l'usage du grand public.

11. — **Ressources.** — Envois de livres par l[']... et crédits votés par le Conseil municipal pou[r] acquisitions.

Au cours du XIXe siècle, le ministère de l'Ins[truc]tion publique a distribué 10 millions de volum[es,] les autres départements 2 à 3 millions. Au[jour]d'hui, l'Etat envoie quelques livres tous les troi[s ou] quatre ans. Ce sont les doubles du dépôt l[égal] répartis entre les diverses bibliothèques dési[gnées] par arrêté ministériel.

Note : un décret du 12 mai 1923 a institu[é au] ministère de l'Education nationale une *Commi[ssion] générale des bibliothèques*, chargée d'examine[r les] ouvrages pour lesquels est sollicitée soit une sous[crip]tion, soit une autorisation pour les diverses bi[blio]thèques qui dépendent de ce ministère (parmi [les]quelles les municipales).

12. — Les crédits municipaux sont minimes, [quel]quefois inexistants. Telle sous-préfecture du ... (4 500 hab.) octroie 100 francs pour le pers[onnel] et 150 francs pour le matériel de la biblioth[èque]. La moyenne de la contribution atteint 0 fr ... par habitant (1930).

13. — Le *bibliothécaire* est nommé par le [maire] (art. 88 de la loi du 5 avril 1884). C'est en gé[néral] un employé de mairie ou un membre de l'[ensei]gnement. Pas de personnel ayant reçu une [for]mation technique.

14. — Le décret du 6 juin 1912 a institu[é un] *Comité d'inspection et d'achats de livres* dans t[outes] les villes qui possèdent une bibliothèque m[unici]pale. Les membres en sont nommés, pour sept [ans,] par arrêté du ministre de l'Education nationale

;ésentation du préfet, après avis du maire. . ci est président de droit, un conseiller muni- ; est membre de droit.
(; Comité fixe l'emploi des fonds affectés tant à ; servation et à l'entretien des collections qu'aux ›itions.
;st « inutile ou tyrannique ». (G. Henriot.)

- — Quelle est la portée juridique exacte de ce ? C'est un acte du pouvoir exécutif général ;ard d'un service de ce groupement autonome ; la commune. Il s'agit en somme d'un con- ;administratif non prévu par une loi. Jusqu'où ;d-il ? Avant 1912, la matière était régie par ;ret du 1er juillet 1897 et plus anciennement ;'ordonnance du 22 février 1839 qui, dans ;rticle 38, établissait des « Comités d'inspection ; bibliothèque et d'achats de livres ». En 1874, ;aire présenta une requête en annulation, pour ; de pouvoir, contre un arrêté ministériel dési- ; les membres d'un Comité. Il le motivait en ;ndant que l'ordonnance de 1839 ne pouvait ; atteinte à l'autorité municipale. Le Conseil ; rejeta la requête, mais il précisait le pouvoir ;du Comité : « ... L'article 38 a institué un ;té pour assurer la bonne distribution des ;ges répartis entre les bibliothèques publiques ;conservation des ouvrages provenant des libéra- ;aites par l'Etat à ces établissements ; même en ;i concerne les achats et les échanges de livres ;mploi des fonds, les Comités institués près des ;thèques communales n'ont et ne peuvent avoir ;e mission de surveillance et d'inspection. » ;. d'Et., 17 avril 1874, *D. P.*, 75. 3. 30.) Le ;té pouvait donc contrôler mais non acheter, ;ré la formule employée par l'ordonnance. ;uis 1874, si le décret réglementaire a changé, ; possède pas d'autres fondements.

- — **Bibliothèques municipales de Paris.** — ;bliothèques centrales installées à la mairie de ;e arrondissement ; 62 bibliothèques de quartier ; les écoles communales ; la bibliothèque d'art et ;ustrie Forney, 11, rue Titon ; l'Heure joyeuse ; la jeunesse), 3, rue Bouterie.
;es sont rattachées à la direction des Beaux- ;de la préfecture de la Seine (Bureau des biblio- ;ies), contrôlées par une Commission centrale ;ans chaque arrondissement, par une Commis- ; locale. Cette dernière comprend des membres ;roit (maire, conseillers municipaux...) et des ;bres libres (spécialistes, professeurs) présentés ;e maire sur avis de la Commission locale.

. — **Choix des livres.** — Une *Liste mensuelle ;uvrages recommandés* est dressée par le service ;al des bibliothèques, après examen des livres ;yés à titre de spécimens et dépouillement de la ;*ographie de France*. Le bibliothécaire fait son ; et rédige les commandes sous le contrôle du ;ce central.
;édits : 3 millions (1934). Prêts : environ ; 000.

b) Bibliothèques scolaires et populaires.

. — Les petites communes (37 963 communes en ;ce, 22 151 comptent moins de 500 hab., ;1 ont de 500 à 1 000 hab.) ne peuvent, en ;al, entretenir une bibliothèque municipale. Les ;thèques *scolaires*, dont une partie s'adresse ;adultes, remédient à cette lacune. — Dans les ;unes rurales, la bibliothèque *populaire*, pro- ;ent municipale, existe rarement et, dans ce cas, elle est dirigée par l'instituteur. Il n'y a donc pas lieu de l'étudier séparément.

19. — Leur origine remonte à un arrêté du 1er juin 1862, qui prescrivait l'établissement d'une bibliothèque par école primaire. Le principe posé, l'application devait se réaliser vingt ans après. Les fondateurs de l'école primaire obligatoire en prirent soin : de 1882 à 1889, plus de 2 millions de crédits furent consacrés à l'acquisition d'ouvrages. Aujourd'hui le budget prévoit une centaine de mille francs « qui ne suffiraient pas pour un département » (inspecteur général Maurice Roger).

20. — Leur objet est indiqué par une déclaration inscrite au début d'un catalogue pour les écoles publiques que le ministère publia en 1881 : « Elles sont, disait-on, la librairie gratuite de l'écolier et de l'adulte, elles font pénétrer dans les campagnes les livres, dont l'ouvrier et le cultivateur ne peuvent faire la dépense. Chaque village peut avoir ainsi son cabinet de lecture qui se déplace et va dans chaque maison trouver le lecteur, sans frais et sans peine : l'enfant commence, les parents achèvent. »

21. — **Fonctionnement** (arrêté du 15 décembre 1915 et circulaire du 20 juillet 1922). — L'instituteur est *bibliothécaire*. Un *Comité*, composé du maire, de l'instituteur, du délégué cantonal et de trois membres choisis par les premiers parmi les bienfaiteurs et les habitués de la bibliothèque, dresse la liste des ouvrages à acquérir. *Contrôle :* les propositions du Comité sont soumises à l'examen de l'inspecteur d'Académie, qui peut, au besoin, consulter la Commission générale des Bibliothèques.
En fait, dans la majorité des cas, le Comité prévu par l'arrêté n'existe pas. La bibliothèque scolaire est dirigée exclusivement par l'instituteur sous le contrôle de l'inspecteur primaire. L'arrêté qui s'efforçait d'intéresser les lecteurs à son fonctionnement est resté à peu près lettre morte.

22. — Les bibliothèques scolaires sont au nombre d'environ 50 000 pour 73 149 écoles primaires. En notre matière, il importe aussi bien de rechercher quelle réalité se cache derrière les chiffres que de savoir quelle exécution reçoivent les textes réglementaires. A côté de brillantes exceptions, de nombreuses bibliothèques sont pourvues principalement d'un vieux lot de volumes datant d'un demi-siècle. Or, « le mouvement des prêts suit en général le mouvement des acquisitions ». En 1930 la direction de l'enseignement primaire constata par une enquête serrée (sondages dans 40 cantons sur 19 départements) que les écoles possédaient parfois seulement un meuble vide, très peu de collections suffisantes, livres en mauvais état et sans intérêt (Annexe du *J. O.*, 1930, p. 497).

23. — **Ressources.** — *a*) Crédits communaux, très variables, au-dessous de 200 francs. *b*) Aide apportée par les subventions de l'Etat, du Conseil général ou des sociétés particulières (Amis de l'Ecole laïque...), faible et toujours irrégulière. *c*) Subsides dus à l'ingéniosité de l'instituteur : Sou des bibliothèques (cotisations versées par les élèves), produits de fêtes scolaires, séances de cinéma, vente de plantes médicinales, vers à soie, escargots...

24. — En dehors des élèves et de leurs parents, l'influence de la bibliothèque est réduite. Circonscription de Saint-Amand (72 299 hab.) : 18 prêts pour 100 habitants, dont seulement 3 pour les étrangers à l'école (1931).

25. — L'extension de la lecture rurale dépend en grande part de l'intérêt que lui portent l'inspecteur

primaire et l'instituteur. Dans le but de la développer, ils ont fondé dans certaines circonscriptions, Carcassonne notamment, des *cercles de lecture*, bibliothèques populaires, munies parfois d'une salle de lecture, d'un phonographe, d'un appareil cinématographique. « Cette organisation a le grand avantage d'associer au personnel enseignant les habitants de la commune. » (Insp. gén. MAURICE ROGER.)

c) Bibliothèques circulantes.

26. — A raison de la modicité des ressources et de la dispersion des habitations dans les campagnes, un double problème se pose : alimenter la bibliothèque en livres nouveaux et mettre ceux-ci à la portée des habitants des écarts. Pour le résoudre, on crée, à côté de la bibliothèque fixe, une bibliothèque circulante.

27. — Deux systèmes : 1° la CAISSE OU CANTINE. D'un magasin central, une caisse de livres est expédiée par chemin de fer, car ou voiture particulière et déposée dans la localité visée, à l'endroit propice, école, mairie, bureau de poste, magasin. En Suisse, la *Bibliothèque pour tous*, organisation spéciale des bibliothèques populaires, envoie, de ses dépôts fixes, des cantines de 40 à 100 volumes pour une durée de quelques mois (5 à 8 francs suisses) à toute *station* (localité, institution, corporation, fabrique ou groupe d'au moins 10 personnes) qui en fait la demande. Puis la cantine est renvoyée au dépôt.

En France, la *Ligue de l'enseignement* a envoyé, en 1929, 500 cantines de 34 000 volumes au total, qui devaient passer d'écoles en écoles.

Département de la Seine-Inférieure. En 1921, la Commission départementale a constitué à Rouen une bibliothèque circulante, dont le siège est établi à l'Ecole normale d'instituteurs. La bibliothèque est administrée sous l'autorité du préfet par une Commission de surveillance et d'achats de livres, composée de délégués du Conseil général, de représentants de l'enseignement et de membres choisis par le préfet. Les livres sont envoyés à des Comités de lecture (membres nommés par arrêté préfectoral). Nombre de prêts en 1930 : 6 500.

28. — 2° Le BIBLIOBUS. C'est une bibliothèque itinérante montée sur camionnette. Il arrive, à jours fixes, dans le village ou à certains points choisis. Ce système a été tenté par quelques départements français, notamment l'Aisne.

Dans les villes, on peut, afin de ne pas multiplier les petites succursales, employer un *train-bibliothèque*, qui s'arrête dans chaque quartier sur une voie de garage (utilisé à Munich).

d) Rapport de la Commission de la lecture publique.

29. — Au temps de la prospérité finissante, se révéla un mouvement en faveur de la réorganisation des bibliothèques pour tous. En 1931, un Congrès international de la lecture publique devait se tenir à Alger, sous la présidence de M. Mario Roustan, ministre de l'Instruction publique. Auparavant, en 1929, sous l'impulsion de celui-ci et de 72 de ses collègues du Sénat, un arrêté ministériel avait institué une Commission temporaire dite de la lecture publique, chargée d'examiner les moyens d'organiser et de perfectionner les bibliothèques publiques.

Le rapport de cette Commission (*Revue des bibliothèques*, 1930, pp. 20-23) préconisait la création d'un *service central* des bibliothèques et de la lecture publique, ainsi que d'une caisse autonome, dite *caisse des bibliothèques*. Il adoptait l'union [des] bibliothèques fixes et des bibliothèques circula[ntes]. Dans toute commune, à la mairie, à l'école [ou] dans tout autre local, serait installé un *fonds [per]manent* d'ouvrages et de périodiques. Un *Co[mité] départemental*, organisme de prêt et de circula[tion] (14 membres : préfet, inspecteur d'Académie, 12 membres nommés par arrêté ministériel [sur] proposition du préfet), alimenterait un *dépôt [tem]poraire* par l'envoi de cantines. *Choix des liv[res]* des listes seraient arrêtées par le ministre ou [...] les livres seraient choisis par les bibliothéca[ires] locaux et les Comités départementaux, après ap[pro]bation ministérielle.

Cette organisation est calquée sur la *Ligue [de] l'enseignement*, qui créa des cercles départem[en]taux, répartissant des cantines entre les Soc[iétés] de la Ligue (cercles, bibliothèques, petites amic[ales], patronages, etc.) ou bien, à leur défaut, entre [les] instituteurs, les délégués cantonaux, les perso[nnes] désignées par la municipalité qui souscrit un ab[on]nement à la cantine (cf. circulaire envoyée en [...] aux présidents des cercles départementaux de [la] Ligue de l'enseignement : *D. C.*, t. 7, col. 992-[...]).

Une circulaire fut envoyée à tous les dép[arte]ments pour solliciter leur avis et leurs suggesti[ons]. La plupart des Conseils généraux se montrèrent [...] favorables à une organisation générale de la lec[ture] publique.

Présentement, le déficit budgétaire ajourne [ces] projets. (Cf. *D. C.*, t. 28, col. 1196-1197.)

e) Les particuliers et le choix des livres.

30. — Un particulier a-t-il un recours contre [l'in]troduction, dans une bibliothèque pour tous, [de] livres qu'il estime offenser la morale ou he[urter] violemment ses convictions ? Non, sembl[e-t-il], même dans le cas où la bibliothèque ne con[tien]drait que des livres de cette catégorie-là, c[ar il] n'existerait pas une sorte de neutralité par é[clec]tisme.

La bibliothèque relève soit de la comm[une,] soit de l'enseignement primaire. Comme tout [ser]vice administratif, elle rencontre dans la lo[i les] bornes de son fonctionnement. En l'espèce, quel [que] soit le choix effectué, aucune atteinte n'est p[ortée] à la loi. L'imprimerie et la librairie sont l[ibres] (art. 1er, L. 9 juillet 1881) et, en conséquence [la] formation d'une bibliothèque. Le caractère p[ublic] ne restreint pas cette liberté. Si le particuli[er a] droit à l'utilisation de la bibliothèque, il ne [pos]sède pas de droit acquis à y trouver ou à ne [pas] y trouver tel ou tel livre.

Le choix des livres de classe doit respecte[r la] neutralité. Le Conseil d'Etat admet, en prin[cipe,] un recours pour excès de pouvoir si l'inscrip[tion] d'un manuel sur la liste des livres autorisés [viole] la loi du 28 mars 1882 (Cons. d'Et., 17 janv. 1[...] assoc. de Gamarde-les-Bains : v. DELPECH, *Ma[nuels] scolaires*, *D. C.*, t. 25, col. 1661 et suiv.). [Mais] la bibliothèque scolaire n'est pas soumise à l[a loi] de 1882, du moins en tant qu'elle ne met pa[s en] cause la laïcité du personnel enseignant à l'[égard] des élèves.

D'autre part, on ne saurait tirer de l'instit[ution] de Comités locaux une procédure dont l'abs[ence] vicierait le choix des livres.

Nous nous heurtons à ce principe que l'adm[inis]tration est maîtresse de ses initiatives et qu'il [n'ap]partient pas à un particulier de la faire agir [dans] tel ou tel sens.

— Cependant on peut imaginer un contrôle ne..: celui du ministère public. Il s'agit d'une thèse très exceptionnelle, anormale, qui, à notre naissance, n'a pas été portée devant les tribu- l. La voici : le bibliothécaire commettrait une personnelle et serait justiciable de la Cour ses ou du tribunal correctionnel, s'il mettait disposition du public un livre, un écrit quel- ue, une gravure... obscène ou contraire aux es mœurs (L. 29 juillet 1881, art. 28, et août 1882). L'élément essentiel du délit est cénité (Crim., 25 mars 1911 : *D. P.*, 1912. 1.

ministère public pourrait le poursuivre comme individu commettant cette infraction.
is comment agira le simple particulier ? Il st impossible de déclancher l'action publique une citation directe ou par une plainte avec itution de partie civile. La Cour de cassation écidé que « le délit d'outrage aux bonnes rs ne lèse que la généralité des citoyens, en quant exclusivement à la morale publique, et par suite il n'entraîne pas, en principe, un udice direct porté à tel ou tel individu » (Crim. uillet 1913 : *D. P.*, 1915. 1. 150). Cette juris- ence est critiquée, elle ne tient pas compte de rêt moral existant chez tout particulier de ne être offensé par une obscénité (Albert Nast, sous Crim. 25 juill. 1913, précité), mais elle onstante : seul le ministère public a qualité poursuivre ce délit.
quel moyen dispose donc le particulier ? Il seulement adresser une plainte au procureur a République, plainte qui vaut comme une le dénonciation de l'infraction. Etablie sérieu- nt, elle provoquera une enquête officieuse au le laquelle le magistrat décidera ou non de suivre.

II. — Bibliothèques privées.

A) Bibliothèques d'étude.

. — Parmi les bibliothèques d'étude privées, il ait étudier les bibliothèques des Facultés libres, bibliothèques des Sociétés savantes. Nous ren- ns à l'*Index generalis*. Citons cependant le *e Guimet* (histoire des religions), la biblio- ie *Henri Feulard* (médecine).

B) Bibliothèques administratives.

. — Ce sont celles des grandes administrations es (Office d'information et de documentation nercial, industriel ou scientifique, des grands pements économiques ou sociaux et des ues).
y a lieu de mentionner spécialement le usée social » (économie sociale et politique), ibliothèque de la Chambre de commerce (éco- ie, statistique, douanes), à Paris.

C) Bibliothèques pour tous.

— *a*) En ce qui concerne les bibliothèques tous, avant que de parler des populaires, rap- ns que les villes importantes possèdent des tés de lecture, associations déclarées, et que, les moyennes localités, il existe de nombreux *nets de lecture*, tenus par des libraires.
Bibliothèques d'usine. — Un certain nombre bibliothèques pour les ouvriers existent dans rands établissements industriels. Citons l'Union industries métallurgiques (7, rue de Madrid, Paris, VIIIe), dont les 30 établissements affiliés comportent 50 bibliothèques desservant un total de 50 000 ouvriers. Ce sont les patrons qui dirigent la bibliothèque. Dans une dizaine de cas, ce rôle est confié à un Comité composé d'ouvriers et de représentants de patrons. Sept sont administrées par les ouvriers, le choix des livres étant soumis à l'approbation du patron (*Bibliothèques populaires et loisirs ouvriers*, p. 159).

En outre, les différents Syndicats chrétiens ou socialistes possèdent des bibliothèques souvent importantes. (Sur les bibliothèques dans l'éducation ouvrière socialiste en Belgique, cf. *D. C.*, t. 8, col. 1057.)

D) Bibliothèques catholiques.

35. — Comment fonder une bibliothèque catholique ? — Les bibliothèques officielles sont souvent hostiles à la religion. Nous avons vu, d'autre part, que l'action des particuliers est très faible, presque nulle ; ils ne peuvent guère agir que par persuasion sur les bibliothécaires ou les membres des Comités institués près des bibliothèques.

Il n'est que plus urgent de créer des bibliothèques catholiques.

La création d'une bibliothèque est absolument libre. Aucune formalité. Mais il peut être utile de la constituer sous la forme d'une association.

Si la bibliothèque à fonder ne doit toucher qu'une clientèle restreinte (bibliothèque paroissiale, bibliothèque d'école), il ne se pose que des problèmes d'ordre purement matériel : local, heures d'ouverture, etc. La bibliothèque est une simple dépendance de la cure ou de l'école. Si l'on veut atteindre une clientèle nombreuse, il faut assurer à la bibliothèque son indépendance, et notamment un local propre, tant par nécessité matérielle que pour ménager les préjugés plus ou moins conscients. On la constituera sous la forme d'une association, régie par la loi du 1er juillet 1901. (Sur la constitution et la capacité de l'association déclarée, voir *Répertoire pratique de droit civil et ecclésiastique* : Auguste Rivet, « Associations autres que les Congrégations »). La bibliothèque pourra, de la sorte, louer un local et, au besoin, recevoir des subventions de l'Etat, du département ou de la commune. En raison de sa capacité limitée, l'association ne pourra pas recevoir des dons et legs des particuliers.

Constituée sous la forme d'une société commerciale, la bibliothèque aurait la capacité nécessaire, mais, d'une part, elle serait soumise aux impôts commerciaux et, d'autre part, en cas de libéralité, le caractère réel et sérieux de la société risquerait d'être contesté (cf. Auguste Rivet, *Le patrimoine légal du culte*, p. 246). On se rappellera néanmoins que la seule sanction d'un don ou d'un legs adressé à une association est la nullité de cet acte, et que souvent un héritier, par exemple, se fera un devoir d'exécuter la volonté du défunt, même si légalement il n'y est point obligé.

36. — Où fondera-t-on l'association ? Il faut choisir une agglomération suffisamment importante pour recruter une clientèle qui permette d'équilibrer un budget (on estimera les clients éventuels au vingtième de la population : cf. M. Langlois. « Comment fonder une bibliothèque d'œuvre catholique » : *D. C.*, t. 9, col. 1396-1402). La bibliothèque rayonnera dans les localités voisines par des dépôts de livres chez des commerçants sympathisants qui peuvent être indiqués par la section locale

d'Action catholique. Dans l'établissement du budget, on tiendra compte de l'impôt de la *contribution mobilière*, perçue au profit du département et de la commune. Une association qui occupe exclusivement un local y est assujettie. Certaines villes perçoivent, en outre, une taxe étroitement apparentée à la contribution mobilière, ayant la même assiette : *la taxe d'habitation.* Voici, à titre indicatif, les impôts payés par une importante société de lecture lyonnaise, dont le loyer s'élève à 12 500 francs : contribution mobilière, 2 999 francs, et taxe d'habitation, 1 073 francs.

37. — Patente. — Quiconque exerce une profession ou un commerce est astreint à la patente, très onéreuse. Acheter des livres pour en louer l'usage est un acte de commerce, le loueur de livres est assujetti à la patente. Et notre bibliothèque catholique ?

1er *cas* : la bibliothèque dépend d'un particulier ou d'une œuvre quelconque. Si le volume des prêts est important et si le fisc est tracassier, des difficultés peuvent s'élever. Pour s'en protéger, il importe de mettre en évidence que la bibliothèque est une œuvre et non un commerce ; qu'elle vise la diffusion des livres, la propagande. Un arrêt a décidé qu'une Conférence de Saint-Vincent de Paul, qui prêtait des livres, avait été imposée à tort au titre de la patente, car le prêt était gratuit et les cotisations qu'elle recevait ne constituaient pas un prix de location des livres, mais des secours provenant des personnes qui s'intéressaient à l'œuvre (Cons. d'Et., 20 janv. 1887 : *D. P.*, 1888. 3. 59). Tout au moins il est nécessaire de justifier du caractère désintéressé de la bibliothèque et que les cotisations sont exclusivement destinées à son entretien.

2e *cas :* La bibliothèque est constituée par une association déclarée. Logiquement elle ne peut être astreinte à la patente, car le prêt ne s'adresse pas au public, mais seulement aux associés ; tout se passe à l'intérieur de l'association, il n'y a pas commerce.

D'autre part, l'objet de l'association est désintéressé par définition, et le contenu de la bibliothèque ne saurait, en aucun cas, être réparti entre les associés.

Cette exemption est un des avantages de l'association déclarée.

38. — Comment alimenter une bibliothèque catholique ? — Le bibliothécaire a besoin : 1° de conseils techniques ; 2° de listes d'ouvrages achetés ou livrés et choisis d'après la clientèle qu'il doit satisfaire.

Il s'adressera aux œuvres bibliographiques dont voici les principales :

L'Œuvre des Bibliothèques populaires catholiques (73, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris, VIe), qui, en sept ans, a aidé à la formation de 1 310 bibliothèques.

L'Union des œuvres (82, rue de l'Université).

L'Union fédérale des Bureaux de presse catholique (90, rue Saint-Dominique, Paris).

L'Œuvre des Dépôts de lecture (11, rue Cujas, Paris, Ve).

L'Œuvre des Campagnes et ses bibliothèques circulantes.

Le Livre du Marin, qui entretient dans les ports des bibliothèques-dépôts pour fournir de la lecture aux marins embarqués.

La Ligue féminine d'Action catholique.

La Société bibliographique et ses bibliothèques renouvelables (52, avenue de Breteuil, Paris, VIIe).

La Jeunesse catholique, intellectuelle, ouvriè[re], agricole (14, rue d'Assas, Paris).

39. — Nous conseillerons au bibliothécaire [de] s'adresser d'abord au *Bureau d'informations bibl[io]graphiques*, au siège de la Société bibliographiq[ue], qui lui fournira les conseils techniques nécessaires[,] qui pourra l'orienter sur l'œuvre bibliographi[que] la plus appropriée à l'objet de sa bibliothèq[ue]. C'est, en l'absence d'une Fédération des bibl[io]thèques catholiques, un *organisme central* fon[dé] en 1933, par l'Action catholique et l'Union [des] œuvres (qui possède aussi un service bibliog[ra]phique).

Il remplit deux missions essentielles au bon fo[nc]tionnement des bibliothèques :

A) Le Bureau d'informations est un centre [qui] renseigne :

1° *Sur les livres : a*) en publiant chaque m[ois] une liste de nouveautés comprenant 30 à 40 tit[res] choisis parmi les meilleurs livres récemment pa[rus] et classés par catégories de lecteurs. Chaque li[vre] est coté décimalement. — Abonnement : 10 fra[ncs] par an.

Sur les auteurs : b) en publiant des fiches a[na]lytiques sur les livres qui peuvent intéresser [le] public catholique ; ces fiches précisent les mili[eux] ou le genre des lecteurs auxquels conviennent [les] livres.

Les fiches sont cotées décimalement. — Abon[ne]ment : 20 francs par an.

Il paraît 50 fiches environ tous les mois. [On] peut se les procurer aussi isolément, moyenn[ant] 0 fr. 50 la fiche.

c) En mettant à la disposition des bibliothéca[ires] des listes type, ou établies sur demande.

2° *Sur un sujet donné :* en fournissant to[ute] documentation et toute bibliographie appropriées[.]

3° *Sur les œuvres bibliographiques :* en comm[u]niquant tous documents concernant chaque œuv[re].

B) Le Bureau d'informations est un centre [qui] forme les bibliothécaires. Il organise des sessi[ons] ou Journées d'études pour la formation psych[olo]gique et technique des bibliothécaires et do[nne] dans son bulletin *Lire* tous renseignements p[ou]vant les intéresser.

Les renseignements sont gratuits. A raison [des] frais, le Bureau reçoit volontiers une légère con[tri]bution.

ROBERT DE LEUSSE,
docteur en droit.

Bibliographie.

COYECQUE (ERNEST), *Code administratif des bib[lio]thèques d'étude.* E. Droz, Paris, 1929.

HENRIOT (GABRIEL), « Bibliothèques populaires[»], *Dictionnaire de sociologie.* Letouzey.

LEMAÎTRE (HENRI), *La lecture publique.* Mémo[ire] du Congrès international d'Alger. E. Droz, Pa[ris], 1931.

Bibliothèques populaires et loisirs ouvriers. Inst[itut] international de coopération intellectuelle, 2, [rue] Montpensier, Paris, 1933.

Bulletin administratif de l'instruction publi[que], 1922, n° 2493.

Rapports sur les œuvres complémentaires de l'é[cole] publique. Annexe du J. O. spécialement, 1[...] p. 947.

Rapport sur le fonctionnement de la Biblioth[èque] Nationale : J. O., 31 déc. 1934.

DALLOZ, *Code des lois politiques et administrati[ves]*, *Pandectes françaises.* Bibliothèques, t. 13.

ÉPHÉMÉRIDES

Mercredi 29 mai 1935.

[Be]LGIQUE. — *Bruxelles :* 20e Congrès de l'Association [...]ale des mutilés de guerre (29 mai-2 juin) ; s'élève [...]e toute atteinte qui serait portée aux droits des vic[...] de la guerre et demande que les mesures déjà prises [...]et ordre d'idées soient rapportées ; déclare ne pas [...]iscer dans les luttes de partis, tout en jouant son [...]de grande force morale au service de l'intérêt géné[...]u pays et de la paix entre les peuples ; demande que [...]urcentage de la main-d'œuvre étrangère soit ramené [...]our 100, que la réciprocité, telle qu'elle est constituée [...]llement, soit supprimée, qu'il soit créé un fonds de [...]age.

[SU]ISSE. — *Genève :* Clôture de la première session du [...]té des treize Puissances (25-29 mai) ; il confie à deux [...]comités, composés l'un de juristes, l'autre d'experts [...]omiques, le soin d'examiner un programme de tra[...] dont les grandes lignes ont été tracées par le [...]orandum français et par les suggestions faites par [...]élégation britannique ; les juristes indiqueront com[...] des mesures économiques et financières pourront [...]prises contre l'Etat qui mettrait la paix en danger ; [...]économistes définiront les mesures suggérées à cet [...] par la délégation anglaise.

Jeudi 30 mai.

[FR]ANCE. — *Chambre :* Discussion sur les « pleins pou[...] » demandés par le gouvernement ; démission de [...]Germain-Martin, min. des Finances ; la confiance est [...]ée par 353 voix contre 202 au cabinet P.-E. Flandin, [...]donne sa démission.

[AR]GENTINE. — *Buenos-Ayres :* La Bolivie et le Para[...] acceptent la proposition de trêve de trente jours faite [...] les représentants diplomatiques chargés de trouver [...]compromis mettant fin à la guerre du Gran Chaco.

[BE]LGIQUE. — *Bruxelles :* Congrès internat. des médecins [...]oliques (30 mai-2 juin) ; étudie les buts de l'Action [...]olique chez les médecins, les devoirs des médecins [...]es associations médicales catholiques pour la restau[...]n chrétienne de la société, l'aide médicale aux Mis[...]s.

[IT]ALIE. — *Bologne :* La relique du chef de saint Domi[...]e est transférée à l'église de la Minerve à Rome [...] les fêtes solennelles du 7e centenaire de la canoni[...]n du Saint.

[...]AN-TCHÉOU-KOUO. — L'état-major japonais, à la suite [...]meurtre de deux journalistes chinois favorables aux [...]nais et de différents actes inamicaux, adresse aux [...]rités chinoises des provinces du Nord un ultimatum [...]andant le châtiment des coupables de l'assassinat, [...]ension de la zone démilitarisée englobant Pékin et [...]-Tsin, la destitution du général Yueh Sueh Tcheng, [...]verneur du Hou-Peï, la suppression des Chemises bleues [...]Kouomintang à Pékin et à Tien-Tsin ; l'ultimatum [...]rera le 10 juin.

[RU]SSIE. — *Bakou :* Incendie du pétrolier *Azerbeidjan ;* [...] membres seulement de l'équipage sont sauvés.

[U]RUGUAY. — *Montevideo :* Visite officielle du Dr Getulio [...]gas, président du Brésil (30 mai-3 juin).

[Y]OUGOSLAVIE. — *Belgrade :* M. Roman Dembicki, ambass. [...]Pologne, remet ses lettres de créance au prince régent [...].

Vendredi 31 mai.

[FR]ANCE. — *Paris :* Perquisitions au *Petit Journal* et [...] plusieurs établissements de crédit, à la suite de [...]œuvres contre le franc.

[AL]LEMAGNE. — *Berlin :* Le gouvernement fait remettre [...]ondres, à Paris, à Rome et à Bruxelles, un mémo[...]um tendant à démontrer que le pacte franco-sovié[...] du 2. 5. 35 est contraire au Covenant de la S. D. N. [...]ouleverse les dispositions de Locarno. — M. Joachim [...] Ribbentrop, chef de la délégation allemande à [...]dres pour les questions de désarmement, est nommé [...]assadeur extraordinaire, muni de pleins pouvoirs et [...]gé de mission spéciale. — Le chancelier Adolf Hitler [...]d le titre de commandant suprême de la force armée ; [...]inistère de la Reichswehr s'appelle désormais minis[...] de la Guerre du Reich ; le terme de Reichswehr est remplacé par celui de Wahrmacht ; l'armée du Reich s'appelle Heer ; la marine porte le nom de Marine de guerre et l'aviation celui d'Armée aérienne.

BULGARIE. — *Sofia :* Le Conseil des ministres décide d'abandonner le système des monopoles.

ERYTHRÉE ITALIENNE. — Dans la région de Dancalie, un groupe d'Abyssins attaque un poste de gendarmes indigènes, tue 30 sujets indigènes et vole du bétail ; dans les environs de Gublei, en Somalie italienne, des Abyssins tentent de franchir la frontière et sont repoussés.

INDE. — Violent séisme, dont l'épicentre est le camp militaire anglais de Quetta (Béloutchistan) ; plus de 40 000 morts ; Quetta est entièrement détruite et est évacuée ; plus de cent villages anéantis ; la région affectée par le séisme a une superficie de 7 000 kilomètres carrés ; elle est sillonnée par de larges crevasses.

ITALIE. — *Rome :* Le gouvernement mobilise trois nouvelles divisions, une de troupes et deux de chemises noires, et maintient sous les drapeaux une classe d'inscrits maritimes.

PAYS-BAS. — *Amsterdam :* La Banque néerlandaise élève le taux de son escompte de 4 à 5 %.

TCHÉCOSLOVAQUIE. — *Prague :* La Commission de liquidation remet à Mgr Paul Jantausch, administrateur apostol. et représentant de l'Eglise catholique, les domaines possédés par l'Eglise en Slovaquie et saisis par l'Etat lors de l'application de la réforme agraire.

Samedi 1er juin.

FRANCE. — *Parlement :* M. Fernand Bouisson, président de la Chambre, député de Marseille, non inscrit, forme un Cabinet d'union nationale orienté à gauche (*J. O.,* 2. 6 .35 ; *erratum, J. O.;* 4. 6. 35).

— *Paris :* Assemblée constitutive du Comité central franco-baltique, sous la présidence de M. Paul Bastid. — M. Henri Leriche (né à Grenoble en 1870, grand prix de Rome de gravure, 1888, voyages en Orient et en Extrême-Orient) est élu membre de l'Acad. des beaux-arts, section de gravure, en remplacement d'Auguste Laguillermie, décédé le 15. 12. 34.

ALLEMAGNE. — *Berlin :* Ordonnance des min. de la Guerre et de l'Intérieur sur le recrutement de l'armée en 1935. — Arrestation du Dr Mischler, membre du Conseil de présidence de la Ligue des Autrichiens.

CHINE. — *Nankin :* La légation de France est élevée au rang d'ambassade ; M. Henry A. Wilden en sera le titulaire.

ETATS-UNIS. — Une tornade ravage la partie sud du Nebraska, le village de Mac Cook est submergé ; environ 250 personnes sont noyées.

RUSSIE. — *Moscou :* Décret relatif aux mesures destinées à mettre fin au vagabondage.

Dimanche 2 juin.

FRANCE. — *Annecy :* 6e Assemblée générale de l'Union diocésaine des hommes ; discours de MM. Lalanne, Henri Teitgen, Jean Le Cour Grandmaison et de Mgr Florent de La Villerabel.

— *Marseille :* Assemblée générale du Syndicat des journalistes français (2-4 juin) ; motions sur le statut des journalistes.

— *Paris :* Scrutin de ballottage pour les élections au Conseil général de la Seine ; les communistes et les pupistes obtiennent 29 sièges sur 50. — Quinzième assemblée générale de la Fédération nationale catholique (2-3 juin) ; rapports sur la lutte antimaçonnique, sur le travail accompli depuis la dernière assemblée, sur l'organisation de la campagne électorale de 1936 ; sur l'organisation de la radiodiffusion et son importance dans le monde actuel ; sur une campagne de principes chrétiens à la base de la vie sociale et politique ; sur l'enseignement ; sur la lutte contre l'immoralité publique ; sur les moyens de travailler efficacement à l'assainissement des lectures ; sur les établissements de bienfaisance.

— *Reims :* M. A. Lebrun préside la troisième fête nationale des vins de France et célèbre le miracle de notre résurrection.

— *Saint-Germain-en-Laye :* Journée des hommes du diocèse de Versailles ; discours du général Duchat, de M. Emile Bergeron, de Me Gérard Feillet et de Mgr Roland-Gosselin.

GRANDE-BRETAGNE. — *Londres :* La liste des honneurs à l'occasion du 70e anniversaire et du Jubilé d'argent

du roi Georges V comprend un vicomte : le baron Charles Bledisloe; six barons : Sir Arthur Balfour, Edward-Charles Grenfell, Sir William Mason, Sir George May, Sir Frederick Ponsonby et Sir Clive Wigram ; trois conseillers privés, neuf baronnets et de nombreux chevaliers et décorés.

POLOGNE. — *Varsovie* : Congrès internat. de l'Union ferroviaire (2-16 juin) ; discute de diverses questions techniques et visite les principaux embranchements de chemins de fer de la Pologne.

SUISSE. — Plébiscite sur les conséquences du projet « d'initiative de crise », proposé par les syndicats, les socialistes et diverses organisations économiques ; rejet par 566 242 voix contre 424 878.

URUGUAY. — *Montevideo* : Pendant une course à l'hippodrome de Maronas en l'honneur de M. Getulio Vargas, président du Brésil, l'anc. député nationaliste Bernardo Garcia blesse légèrement d'un coup de revolver M. Gabriel Terra, président de l'Uruguay.

Lundi 3 juin.

FRANCE. — D. (min. Educat. nat.) approuvant les nouveaux statuts de l'Institut des hautes études internationales (*J. O.*, 8. 6. 35).

ALLEMAGNE. — Le gouvernement remet aux autorités tchécoslovaques de la frontière l'émigrant Lampersberger, arrêté le 27 avril à Zelezna Ruda.

— *Augsbourg* : Troisième synode de l'Eglise protestante de l'opposition (3-7 juin) ; adopte un « mandement aux fidèles » qui sera lu après la Pentecôte dans les églises confessionnelles ; il constate que l'Eglise évangélique allemande est persécutée et que la parole de Dieu n'est pas libre et prie le gouvernement de cesser ses mesures arbitraires et de rétablir la liberté de la prédication.

DANTZIG. — Le gouvernement ordonne la limitation des retraits des caisses d'épargne, par suite de la dévaluation de la monnaie de 42 % ordonnée le 2. 5. 35 ; le 4 juin, le gouvernement fait fermer les banques et, le 5 juin, il interdit les envois d'argent à l'étranger.

ETATS-UNIS. — *New-York* : Première traversée du paquebot français *Normandie*, qui bat le record et s'adjuge le « ruban bleu ».

GRANDE-BRETAGNE. — *Londres* : M. Joachim von Ribbentrop, ambass. extraordinaire du Reich, confère avec M. R. MacDonald, Sir John Simon et Sir Bolton Eyres-Moncell, sur les questions navales ; les négociations sont suspendues le 7 juin. — Mort de Sir John Sandeman Allen, né à Croydon, le 26. 9. 65, président de la Chambre de commerce de Liverpool, 1922-26, de la Conférence commerciale parlementaire internat., député conservateur de Liverpool depuis 1924.

PAYS-BAS. — *La Haye* : Le Dr M. P. L. Steenberghe, min. de l'Economie nationale, en désaccord avec M. Hendrikus Colijn, premier ministre, sur la question de la dévaluation, donne sa démission ; il est remplacé par le Dr H. C. J. H. Gelissen, prof. de chimie à l'Ecole supérieure de commerce de Tilburg.

SUISSE. — *Genève* : Deuxième Congrès internat. des travaux d'hygiène publique (3-8 juin), réunissant plus de 150 représentants de 45 pays sous la présid. de M. Justin Godart ; traite de l'alimentation en eau potable, de l'assainissement, de la construction des habitations, du rajeunissement des villes, de l'électrification ; crée trois Commissions permanentes : la Commission d'enquête, celle de propagande et d'éducation et celle de la « ville nouvelle » ; discute de la question du financement des grands travaux d'utilité publique et adopte une résolution souhaitant que la méthode du prof. E. Milhaud soit étudiée par les grandes organisations internat. et signalant son plan à l'attention des divers pays, de la S. D. N., du B. I. T., de la Banque des règlements internat. à Bâle, des banques nationales, de la Chambre de commerce internat. de Paris et de l'Institut internat. d'agriculture de Rome (il faut créer des disponibilités nouvelles sans danger pour les formes monétaires existantes : 1° la monnaie fiscale, consistant dans le payement par l'Etat de ses dépenses courantes au moyen de bons fiscaux qu'il accepte à son tour en payement d'impôts ; 2° le billet de banque de l'ancien type écossais, basé sur l'escompte pur de transactions commerciales).

TCHÉCOSLOVAQUIE. — *Prague* : M. Jan Malypetr forme le nouveau Cabinet.

Mardi 4 juin.

FRANCE. — D. (min. Aff. étr.) portant publicat[illegible] la déclaration concernant la modification de l'art. 2 la convention d'extradition du 15. 8. 1874, signé Bruxelles le 25. 4. 35 entre la France et la Belg[illegible] (*J. O.*, 9. 6. 35).

— *Parlement* : Lecture de la déclaration ministéri[illegible]

— *Chambre* : Refus des pleins pouvoirs demandés le gouvernement par 264 voix contre 262 ; démis du Cabinet Fernand Bouisson.

— *Marseille* : Assemblée générale du Bureau inter des journalistes cath., sous la présid. du comte [illegible] Torre, directeur de l'*Osservatore Romano* ; 15 nations représentées ; le R. P. Merklen, prés. de la Commis des éditeurs, propose la constitution d'une institu nouvelle : l'Union internat. de la presse catholique, procéderait à la fois de la Commission permanente éditeurs catholiques et du Bureau internat. des [illegible]nalistes catholiques, serait composée des présidents, s[illegible]taires et de quelques membres de ces deux organis[illegible] et aurait pour but de travailler à des rapprochem[illegible] utiles, de collaborer au succès de l'Exposition vati[illegible] de la presse catholique d'avril-octobre 1936 et de [illegible]parer le Congrès de la presse catholique au Vatican 1936.

— *Paris* : Dixième session de l'Union juridique i[illegible]nat. (4-6 juin), sous la présid. de M. Alexandre M[illegible]rand ; rapports de M. Alejandro Alvarez sur les [illegible]velles orientations internationales, de M. Louis [illegible] sur la réforme du pacte de la S. D. N. et le régi[illegible]lisme internat., de M. de La Barra sur l'institution Conseil suprême consultatif auprès de la S. D. N., [illegible]tiné à l'appréciation, au point de vue de l'équité, [illegible] grandes affaires internat. — Le Dr Charles Lenorm[illegible] (né à Paris en 1875, interne des hôpitaux, 1897, agr[illegible] 1907, prof. de pathologie chirurgicale, puis de clini[illegible] chirurgicale, 1932, prés. de la Société nationale de [illegible]rurgie ; auteur de travaux sur l'anatomie et la clini[illegible] chirurgicale, la chirurgie du cœur et le traitement fractures du crâne) est élu membre de l'Acad. de m[illegible]cine, section de chirurgie, en remplacement du ch[illegible]gien Arnaud Routier, décédé à Paris le 25. 3. 35 ;

ALLEMAGNE. — *Berlin* : Arrêt du tribunal supé[illegible] administratif de Prusse décidant que tout recours [illegible]ciaire est exclu contre les mesures prises par la p[illegible] secrète d'Etat dans l'exercice de ses fonctions.

ITALIE. — *Rome* : Le gouvernement proteste au[illegible] de l'Ethiopie au sujet des incidents de frontière 31 mai.

MEXIQUE. — Un cyclone dévaste le village de Pedro-Actopan ; l'église est envahie par les ea[illegible] 150 morts ; la région est transformée en lac ; on co[illegible] 250 disparus.

SUISSE. — *Genève* : Ouverture de la 19e Confér[illegible] internat. du travail ; s'occupera principalement du [illegible]mage des jeunes et de la semaine de quarante he[illegible]

TURQUIE. — *Ankara* : Signat. d'un accord turco-br[illegible]nique sur le trafic commercial et le mode des payem[illegible]

Mercredi 5 juin.

FRANCE. — D. (min. Colonies) portant réorganisat[illegible] la justice indigène en Afrique occidentale française (*J.*[illegible] 10-12. 6. 35).

ALLEMAGNE. — *Berlin* : Réponse du gouvernement Reich aux questions posées le 24 mai par l'Angleterr[illegible] sujet du discours prononcé le 21 mai au Reichstag le chancelier Hitler.

— *Hanovre* : Mort du général Alexander von [illegible]singen, né le 10. 2. 50 à Hildesheim, command[illegible] 2e corps d'armée en 1914, l'armée allemande du Su[illegible] janvier 1915, l'armée du Bug, juillet 1915, résista[illegible]dant deux ans aux Russes, avança jusqu'en Ukrain[illegible] mars 1918, commandant en chef de la « Marche » [illegible]vince du Brandebourg) en mai 1918 ; ses troupes f[illegible] cause commune avec les révolutionnaires le 9. 11.

ESPAGNE. — *Madrid* : Le tribunal des garanties c[illegible]tutionnelles condamne M. Luis Companys, anc. prés la généralité de Catalogne, ainsi que six de ses [illegible]seillers, à trente ans de prison pour délit de rébe[illegible] militaire, à la suite du soulèvement de la Catal[illegible] le 6. 10. 34.

GRANDE-BRETAGNE. — *Londres* : Mort de l'an[illegible]

Charles Edward Madden, né en 1862, prit part à la ...ille du Jutland, 1916, commandant en chef de la ...e de l'Atlantique, 1919-22, amiral de la flotte, 1924, ...mier lord de la mer et chef de l'état-major de la ...e, 1927-30, à la retraite depuis 1930.

...UXEMBOURG. — *Luxembourg* : Signat. d'un accord ...e l'Entente internat. de l'acier et les producteurs ...anniques, stipulant que le total des importations des ...luits continentaux à admettre en Angleterre est fixé ...78 000 tonnes et que le quantum de l'exportation ...laise sera calculé en prenant comme référence le total ...l'exportation de 1934.

...CHÉCOSLOVAQUIE. — *Prague* : M. Paul-Emile Naggiar, ...ass. de France, présente ses lettres de créance au ...ident T. G. Masaryk.

Jeudi 6 juin.

...RANCE. — *Brest* : 16e Congrès national de l'Union ...onale des combattants (6-9 juin), sous la présid. ...M. Georges Lebecq ; résolutions sur la situation poli...e et financière, en faveur du redressement moral ...pays ; le Congrès définit son action civique et le ...ramme des réformes préconisées par l'U. N. C. aux ...its de vue de la réforme des institutions, de la ...rme électorale et de la réforme parlementaire, son ...ude à l'égard des nations ex-alliées et des combat...s ex-ennemis, souhaite l'augmentation de la valeur ...la nation armée et de la restauration de l'autorité ...l'Etat et demande que le corps enseignant travaille ...œuvre de compréhension et de réconciliation natio...

— *Herblay* : Mort de Jean Allemane, né à Sauveterre ...ute-Garonne) le 25. 8. 43, ouvrier typographe, jour...ste, prit part à la Commune, condamné aux travaux ...és à perpétuité et transporté à l'île Nou, amnistié, ...lateur du parti ouvrier socialiste révolutionnaire, ...uté du 11e arrondissement, 1901-10, rédacteur en ...' du *Parti ouvrier*, rédacteur à *l'Action* et à *l'Huma...* ; auteur de *Le programme du parti ; Le socialisme ...France ; Les mémoires d'un communard.*

— *Lens* : Congrès national de la Ligue de l'ensei...ment (6-9 juin) ; à l'ordre du jour : la femme et ...aïcité, l'action laïque, l'enseignement du deuxième et ...troisième degré, le programme de la Ligue ; le Con... spécifie que la laïcité n'est pas une doctrine, mais ... méthode, si on considère que l'action laïque doive ...e appel à la pensée et tendre à éveiller le sens ...ique de l'élève ; vœu en faveur de l'admission de la ...ération gymnique et sportive du travail au sein du ...ité national des sports.

— *Paris* : M. Mirza Abolghassem Khan Nadjm, ...ass. de l'Iran, présente ses lettres de créance au ...ident A. Lebrun. — Le jury de la Seine déclare ...René Renoult non coupable du crime de trafic d'in...nce.

— *Reims* : Mort du comte Adrien Lannes de Monte...o, né à Paris le 9. 8. 51, anc. chef du Cabinet du ...ident du Sénat, député de Reims, 1893-1906 et 1910-14.

...LLEMAGNE. — *Berlin* : Onzième Conférence lainière ...rnat. (6-7 juin) ; étudie la question de la nationa... d'une marchandise ayant passé dans plusieurs pays ...cours de sa fabrication, les conditions internat. de ...te, d'achat, de livraison et d'importation des laines ...tes, l'importance des fibres artificielles pour l'in...trie lainière, la question des clearings.

...SPAGNE. — *Madrid* : Les Cortès approuvent, par ... voix contre 25, la prolongation de l'état d'alarme ...r un mois.

...RANDE-BRETAGNE. — *Londres* : A la Chambre des Com...nes vote en troisième lecture, par 386 voix contre ..., du projet de réforme constitutionnelle de l'Inde. ...Le Comité judiciaire du Conseil privé accorde au ...ada le droit de rejeter les appels adressés au roi ...matière criminelle et à l'Etat libre d'Irlande le pou...' d'abolir le droit d'appel au roi ou au Conseil dans ...es les cours de l'Irlande du Sud.

— *Thorpe Hall* (Essex) : Mort du général Julian ...lworth George) Byng, premier vicomte de Vimy, chef ...la police de Londres, 1928-1931 (cf. *D. C.*, t. 20, ...248).

...TALIE. — *Milan* : Session de la Commission italo-...iopienne de conciliation (6-7 juin) ; elle s'ajourne au ...juin et se réunira à Scheveningen (Pays-Bas).

Vendredi 7 juin.

FRANCE. — *Parlement* : M. Pierre Laval forme le nouveau Cabinet. — Lecture de la déclaration ministérielle. — A la Chambre, les « pouvoirs exceptionnels » pour assurer la défense du franc et la lutte contre la spéculation sont votés par 324 voix contre 160. — M. Fernand Bouisson est réélu président de la Chambre par 285 voix sur 444 votants.

ETATS-UNIS. — *Washington* : La Chambre vote le projet prolongeant l'existence des cadres du National Recovery Act jusqu'au 1. 4. 36.

GRANDE-BRETAGNE. — *Londres* : Démission du Cabinet R. MacDonald ; M. Stanley Baldwin forme le nouveau ministère ; message de M. R. MacDonald au peuple britannique pour exposer les raisons du remaniement ministériel, et pour demander le maintien de la formule nationale qui a été observée pendant quatre ans et qui a droit à la confiance du pays.

GRÈCE. — *Athènes* : Signat. de l'avenant à la convention de compensation franco-hellénique du 9. 7. 32.

RUSSIE. — *Mitchourinsk*, anciennement Kovrov : Mort du botaniste sélectionniste I. V. Mitchourine, né à Kovrov en 1854, auteur d'expériences sur l'hybridation des arbres fruitiers, des fleurs, créa plus de 300 nouvelles sortes de plantes ; membre honoraire de l'Acad. des sciences de l'Union soviétique et de l'Acad. agraire tchécoslovaque.

— *Moscou* : M. Abel S. Ienoukidzé, secrétaire du Comité central exécutif de l'Union, 1918-février 1935, nommé récemment président du Comité central exécutif de la République de Géorgie, est exclu du parti communiste et du Comité exécutif central.

Samedi 8 juin.

FRANCE. — Loi tendant à accorder au gouvernement des pouvoirs exceptionnels pour assurer la défense du franc et la lutte contre la spéculation (*J. O.*, 10-12. 6. 35).

— *Sénat* : Les « pouvoirs exceptionnels » sont votés par 233 voix contre 15.

— *Hyères* : Congrès national de la Ligue française pour la défense des droits de l'homme et du citoyen (8-10 juin) ; au sujet de la défense passive, motion tendant à l'adoption de mesures plus rationnelles, mais moins incompatibles avec la liberté d'autrui ; le Congrès discute de la laïcité en Alsace et Lorraine, de la question des réfugiés politiques, du vote des femmes, affirme que la Ligue est au-dessus des partis et n'a qu'un objectif : lutter contre l'arbitraire et contre l'injustice, ratifie la décision du Comité central qui avait annulé la décision de la section lyonnaise excluant M. E. Herriot.

— *Neuilly-sur-Marne* : Mort de Louis Amiard, né à Paris le 4. 4. 72, docteur en droit, diplômé de l'Ecole des sciences politiques, maire de Neuilly-sur-Marne, 1903-32, prés. du Conseil général de Seine-et-Oise depuis 1923, député de Seine-et-Oise, 1906-19, sénateur de Seine-et-Oise depuis le 14. 2. 26, de la gauche démocratique, prés. de la Commission du commerce, membre de la Commission des Aff. étrangères.

ALLEMAGNE. — *Berlin* : Arrestat. du Dr Bordes, grand maître de la plus grande Loge de Berlin, qui avait protesté contre le décret de dissolution des Loges.

AUSTRALIE. — *Melbourne* : Clôture des fêtes du centenaire de la fondation de la ville, capitale de l'Etat de Victoria, par John Batsman.

BOLIVIE. — Dans la région d'Ingavi, après une bataille de onze jours, l'armée paraguayenne encercle la quatrième division bolivienne, qui se rend.

EGYPTE. — Les administrateurs français de 3e classe, Fernand Audric, Paul Martin et Pierre Audier, et M. René Georgot, partis de Dakar en auto le 20 avril pour un congé en France, et ayant quitté Elabri, sur le Nil, le 4 juin, succombent à la chaleur sur la piste de Sélima, près de Ouadi Halfa.

ESPAGNE. — *Madrid* : Le min. de l'Intérieur ordonne aux gouverneurs civils de suspendre toute réunion politique, de quelque nuance qu'elle soit, même gouvernementale.

ITALIE. — *Cagliari* : Départ de la 30e division pour l'Afrique orientale ; elle est passée en revue par B. Mussolini, qui lui dit : « Les juges de nos intérêts c'est nous, exclusivement nous et personne d'autre. »

RUSSIE. — *Moscou* : M. E. Benès, min. des Aff. étr. de Tchécoslovaquie, s'entretient avec MM. M. M. Litvinov,

N. N. Krestinski, M. I. Kalinine et V. M. Molotov, de la situation politique de l'Europe centrale et orientale et du traité de coopération intellectuelle à établir entre les deux pays (8-10 juin) ; M. Benès se rend à Pétrograd, 10-12 juin, et quitte définitivement Moscou le 13 juin. — Echange des ratifications du traité d'assistance mutuelle tchéco-soviétique du 16. 5. 35 et de l'accord commercial du 25. 3. 35.

SUÈDE. — *Stockholm :* Les deux Chambres votent à l'unanimité une réglementation générale des pensions en faveur des vieillards.

SUISSE. — *Genève :* Fondation d'un Institut internat. d'action morale, économique et sociale antimarxiste *Pro dignitate humana*, sous la présid. de M. Théodore Aubert.

Dimanche 9 juin.

FRANCE. — *Mulhouse :* 32e Congrès du parti socialiste (S. F. I. O.) (9-12 juin) ; vote, à la presque unanimité, une motion d'action immédiate présentée par Vincent Auriol ; sur la question de la lutte pour la prise du pouvoir et contre la crise, le texte de la Fédération du Nord est adopté par 2 025 mandats contre 777 à la motion de la *Bataille syndicaliste ;* un texte sera élaboré et présenté à la Commission d'unification pour définir les principes sur lesquels pourrait être réalisée l'unité organique du prolétariat ; l'attitude du parti en présence des crises ministérielles est définie par une résolution Jean Lebas, acceptée par 2 168 mandats contre 803 à un texte présenté par M. Jean Zyromski ; le Congrès confirme, par 2 117 mandats contre 729, les décisions antérieures du parti sur le vote des femmes ; il réclame l'application stricte des lois scolaires et la suppression du régime d'exception en vigueur en Alsace et en Lorraine ; il proteste contre la dictature en Afrique du Nord ; l'exclusion de M. L.-O. Frossard est prononcée à l'unanimité.

— *Paris :* Mort du R. P. Achille Danset, né à Halluin le 10. 3. 77, entra dans la Compagnie de Jésus, 1899, appliqué aux travaux de l'Action populaire de Reims, 1909, aumônier militaire à la 72e division, à la division de marche de Verdun, à la 132e division, au 366e régiment d'infanterie, blessé le 31. 8. 18, chevalier de la Légion d'honneur, 3. 3. 19, prit part à la réorganisation de l'Action populaire, 1919, représentant des milieux catholiques au B. I. T., à Genève, fondateur des *Dossiers de l'Action populaire*, prof. à l'Institut cathol. de Paris et aux Semaines sociales, aumônier de la Confédération française des professions.

— *Le Puy :* Au scrutin de ballottage, M. J. Archer, ingénieur, fédériste agrarien, est élu député par 7 007 voix contre 6 317 à M. Deshors, agrarien, et 214 à M. Bonnet, communiste, en remplacement de M. Philippe Besson, déclaré déchu de son mandat par la Chambre le 7. 3. 35.

ALLEMAGNE. — *Berlin :* Fête néo-païenne du sacre du printemps marquée par l'incantation du bouleau et la danse du feu.

ARGENTINE. — *Buenos-Ayres :* Conclusion d'un accord entre le groupe des Puissances médiatrices et les ministres des Aff. étrangères de la Bolivie et du Paraguay au sujet du conflit du Gran Chaco.

BELGIQUE. — *Bruxelles :* 19e Assemblée de l'Union internat. des associations pour la S. D. N., sous la présid. de M. Amadeo Giannini, sénateur d'Italie (9-11 juin) ; l'association allemande refuse d'y assister parce que le Congrès avait porté à son ordre du jour un projet de résolution contre les persécutions des Juifs en Allemagne ; s'occupe de la question de Memel et souligne qu'il faut assurer le respect de l'autonomie de Memel ainsi que le maintien de la souveraineté lituanienne ; du problème des réfugiés ; le Congrès dénonce l'influence néfaste des munitionnaires et affirme que la fabrication et le trafic des armes en vue d'un profit privé devraient être abolis ; il adresse un nouvel appel aux Etats en faveur de la conclusion prochaine d'une convention de limitation contrôlée des armements.

ESPAGNE. — *Madrid :* Discours de réception à l'Acad. des sciences morales et politiques de Mgr Léopold Eijo Garay, évêque de Madrid-Alcalà, sur la personne juridique ; réponse de M. Clemente de Diego.

GRÈCE. — Renouvellement de l'Assemblée nationale ; le gouvernement Panagis Tsaldaris obtient 287 sièges sur 300.

MALTE. — *La Valette :* Concile régional sous la présid. du card. Alexis Lépicier, légat de S. S. Pie XI (9-17 juin) traite principalement du moyen de soutenir efficacemen la vie et la sainteté du clergé, des devoirs qui incombe aux parents envers leurs enfants et des moyens effica pour promouvoir, surtout parmi les laïcs, l'Action cath lique.

Lundi 10 juin.

FRANCE. — *Grenoble :* Premier Congrès internat. de Fédération de l'enseignement supérieur (10-13 juin), ré nissant 170 délégués des Universités d'Europe et d'outr mer ; rapports sur les Fédérations des divers pays ; trai des échanges de professeurs et du statut de la Fédér tion internat. ; de l'organisation des Universités et de responsabilité envers les étudiants ; de la question de l'e combrement des carrières universitaires, du chômage d intellectuels et de la condition des femmes dans l'Un versité.

BELGIQUE. — *Bruxelles :* Le gouvernement décide création d'un Institut de réescompte et de garantie. 3e Congrès internat. de l'aviation sanitaire (10-15 juin sous la présid. du colonel Daumerie ; étudie le balisa des lignes aériennes et la signalisation des obstacles, circulation des avions au-dessus des agglomérations des plages, les facilités à donner aux touristes aérien la mise au point du règlement du service radio-électriq internat. d'aéronautique et l'établissement des règles sp ciales destinées à faciliter l'atterrissage par temps brume ; fixe sur trois longueurs d'onde l'horaire d émissions météorologiques de 98 postes radiotélégraphiqu met au point un certain nombre de questions douaniè dans le but de faciliter le transport par air. — 9e Congr internat. de la propriété foncière bâtie (10-15 juin) ; lu pour la restitution intégrale de tous les droits aux pr priétaires.

Mardi 11 juin.

FRANCE. — *Paris :* Le prof. Cyrille Jeannin (né Nantes le 21. 1. 74, études à Nantes et à Paris, inter 1898, accoucheur des hôpitaux, 1908, prof. de cliniq obstétricale, 1922, travaux sur l'infection puerpérale, l'o ration césarienne, les infections du nouveau-né ; aut de *Précis d'obstétrique ; Thérapeutique obstétricale*) nommé membre de l'Acad. de médecine, section de c rurgie et accouchements, en remplacement du Dr Cam Champetier de Ribes, décédé le 1. 4. 35.

ALLEMAGNE. — *Berlin :* Un décret du min. de l'In rieur du Reich prive de la nationalité allemande u trentaine de personnes « qui, par leur attitude, ont po préjudice aux intérêts de l'Allemagne », parmi lesque le Dr Rudolf Hilferding, anc. min. des Finances Reich ; M. Victor Schiff, anc. rédacteur en chef *Vorwaerts ;* Mlle Erika Mann, fille de l'écrivain Thom Mann ; le baron von Zedlitz-Neukirch, écrivain de gauch Berthold Brecht, écrivain communiste ; Karl Hoelterman anc. chef du front d'airain républicain ; leur fortu est confisquée.

CUBA. — *La Havane :* Signat. de la nouvelle Consti tion et abolition de la loi martiale ; le droit de v est accordé aux femmes.

ETATS-UNIS. — *Washington :* Le Sénat vote, par 56 v contre 32, le projet de loi Wheeler Rayburn ordonn la dissolution dans un délai de sept ans de toutes compagnies holdings des services publics, de gaz, d'é tricité, d'eau, de tramways, etc., qui seraient considér inutiles pour une bonne exploitation de ces services d l'intérêt public. — Le gouvernement décide de reconna le gouvernement de Libéria.

GRANDE-BRETAGNE. — *Londres :* A la dernière réun de la Légion britannique, discours du prince de Gal qui déclare : « Je pense qu'il n'y aurait aucun co aucune association d'hommes plus qualifiée que n pour tendre une main amicale aux Allemands ; les légi naires ont combattu les Allemands pendant la gue mais nous avons tout oublié de ces combats. »

Mercredi 12 juin.

GRÈCE. — *Athènes :* Le gouvernement met en état d restation les métropolites de Volo, Zante et Florina, tisans du vieux calendrier contre l'Eglise officielle, quatre autres métropolites promus récemment par eu

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse » (Ste Anme), 5, rue Bayard, Paris-8e. — *Le gérant :* A. FAIGLE.